



Le partenaire des seniors

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

04 Juillet 2024

SOMMAIRE

○ Mot de la Présidente	page 3
I. Le Territoire, la Gouvernance et l'Équipe des professionnelles du SIPAG	
I.1 Le Territoire	pages 5 à 7
I.2 La Gouvernance	pages 8 à 12
<u>A. Le Comité Syndical</u>	
<u>B. Le Bureau</u>	
<u>C. Les Commissions</u>	
I.3 L'Équipe des professionnelles du SIPAG	pages 13 à 14
I.4 Les Évolutions en matière de Ressources Humaines	pages 14 à 15
II. 2023 – Perspectives de réorganisation de la gestion des activités de prévention et changement de nomenclature comptable	
II.1 Les activités de prévention	page 17 à 19
A. <u>Les constats</u>	
B. <u>Les perspectives</u>	
C. <u>Les veilles</u>	
II.2 De la M14 à la M57	pages 19 à 20
III. Le Budget	
III. 1 Fonctionnement	pages 22 à 24
A. <u>Recettes de Fonctionnement</u>	
B. <u>Dépenses de Fonctionnement</u>	
C. <u>Résultat de Fonctionnement</u>	
III.2 Investissement	pages 24 à 25
A. <u>Recettes d'Investissement</u>	
B. <u>Dépenses d'Investissement</u>	
III.3 Détermination et Affectation des Résultats 2021	page 25
III.4 Analyse et perspectives budgétaires	page 26
IV. La Prévention, le Soutien aux Aidants et l'Accompagnement Psycho-Social	
IV.1 La Prévention	pages 28 à 33
IV.2 Le Soutien aux Aidants	pages 33 à 39
A. <u>Définitions du Répit et Services proposés au sein du SIPAG</u>	
B. <u>Les temps de sensibilisation et de formation</u>	
C. <u>Les temps de Répits</u>	
IV.3 L'Accompagnement Psycho-Social	pages 40 à 50
A. <u>Les Objectifs</u>	
B. <u>Le Contenu</u>	
C. <u>En Chiffres</u>	
D. <u>Le Partenariat</u>	
V. Les perspectives	pages 52 à 54

« Le Mot de la Présidente »

2023 aurait dû être l'année de la promulgation de la Loi Grand Âge, celle-là même que nous attendons depuis longtemps et qui aurait fixé un nouveau cadre de travail au SIPAG et à ses partenaires. Quid des perspectives concernant les droits pour nos seniors, en matière de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement...

Tel n'a pas été le cas et pour autant, le SIPAG poursuit, avec enthousiasme, ses missions d'accompagnement des seniors, de leurs proches aidants et de sensibilisation des professionnels du territoire à la thématique de fragilisation des aînés.

Il me semble important de souligner que cette année aura été marquée par la présence, sur 10 mois, d'une 3^{ème} assistante sociale, avec un temps de travail important (90%). Cela a permis la réduction notable des délais de rendez-vous, apportant ainsi réactivité et qualité des réponses sociales.

Un travail de fond a également été mené dans les domaines comptable et administratif. Cette mission de veille réglementaire et de mise à jour du cadre de travail des élus et des agents est un « leitmotiv », depuis le début du mandat.

En effet, ce cadre est l'assurance pour tous, jusqu'aux seniors et leurs familles, de bénéficier d'un service public fiable, juste et équitable.

En matière de soutien aux aidants, les groupes de paroles et les temps collectifs de répit sont plébiscités. Ceci est très positif mais nous savons aussi que peu d'aidants, proportionnellement au nombre de personnes potentiellement concernées, en bénéficient. L'enjeu est de faire connaître toujours davantage l'action du SIPAG et de permettre à plus d'aidants de profiter de « bulles de répit ».

L'équipe des professionnels du SIPAG se mobilise, sans relâche, pour assurer les missions de prévention, d'accompagnements psycho-sociaux et de soutien aux aidants. Elle est force de proposition pour développer de nouvelles actions, répondant aux besoins de nos aînés. Nous pouvons compter sur elle. Les nombreux échanges partenariaux avec nos services communaux et autres services extérieurs témoignent de la confiance qui lui est faite. Nous la remercions pour cet engagement.

À vous tous, Maires, élus des conseils municipaux et des CCAS, nous réitérons nos remerciements pour le choix que vous faites de dédier des financements, du temps, le prêt de locaux, ..., au SIPAG, pour les seniors. C'est ainsi un moyen de continuer de faire société avec nos anciens, de refuser de les exclure et ainsi de recueillir tout le bénéfice des échanges, générations après générations.

Béatrice DUMORTIER

I. Le Territoire, la Gouvernance et l'Équipe des professionnelles du SIPAG

I. Le Territoire, la Gouvernance et l'Équipe des professionnelles du SIPAG

I.1 Le Territoire

Le Syndicat Intercommunal pour les Personnes AGées (SIPAG) a été constitué le 22 avril 1967. Il fût créé à l'origine afin de porter administrativement la création d'un 1^{er} EHPAD sur l'Ouest lyonnais : Jean Villard. Au fil des décennies, son activité n'a cessé d'évoluer afin de répondre aux changements des besoins des séniors, de ses modifications territoriales, de la réglementation et des lois en faveur du « Grand Age ».

En 2023, le SIPAG regroupe treize (13) communes de l'Ouest lyonnais :

- ❖ Brindas
- ❖ Charbonnières-Les-Bains
- ❖ Courzieu
- ❖ Craponne
- ❖ Grézieu-La-Varenne
- ❖ Marcy L'Étoile
- ❖ Messimy
- ❖ Pollionnay
- ❖ Saint Genis-Les-Ollières
- ❖ Sainte Consorce
- ❖ Thurins
- ❖ Vaugneray
- ❖ Yzeron

Les Communes du SIPAG

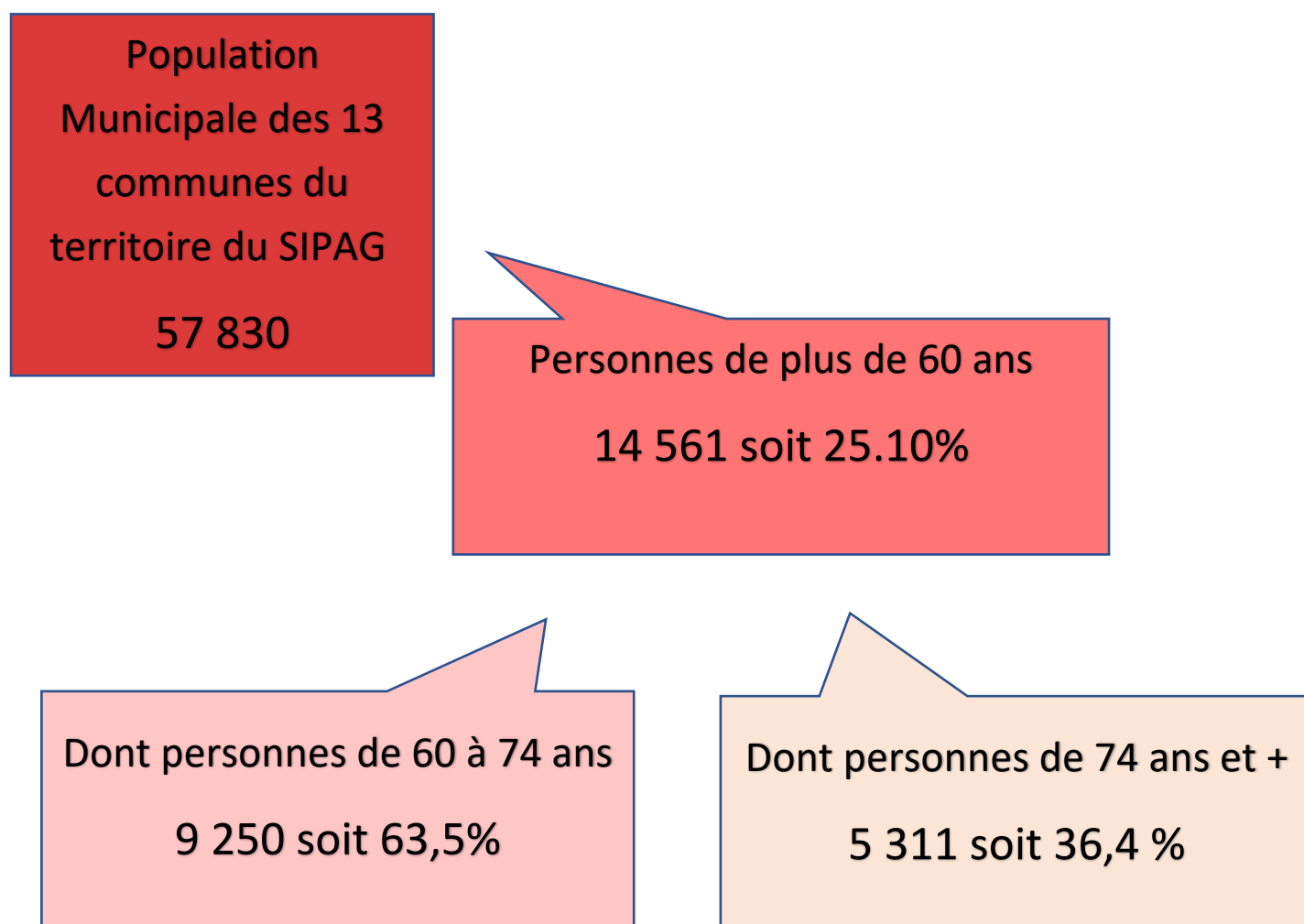


Les statuts du syndicat ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29/09/2014.

Il est inscrit en son « Article 2 - Objet » que « **l'objet du syndicat est de promouvoir la qualité de vie des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs familles, pour tous les aspects de la vie quotidienne (loisirs, services, logements, déplacements, santé, culture, sociabilité, etc.).**

Le Syndicat développe et organise ses missions, en lien avec les actions sociales et médico-sociales des communes, dans le cadre de l'action gérontologique départementale et de l'action médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes, ainsi qu'avec les autres partenaires œuvrant pour les personnes âgées du territoire ».

Lorsque nous évoquons, en 2023, les personnes de plus de 60 ans du territoire du SIPAG, en voici les caractéristiques. La population du territoire du SIPAG est passée de **59 019** (2020) à **60 038** (2021) personnes. Il est à noter que la population totale des plus de 60 ans **a augmenté de 1.7 %** entre les 2 phases de recensement de l'INSEE. Il s'avère que les statistiques de répartition par tranches d'âge sont les suivantes sur la population municipale (et non totale) :



Répartition par communes de la population âgée de plus de 60 ans en 2023

	Population Totale (Insee 2021)	Population Municipale (Insee 2020)	60 ans et + (Insee 2020)	% de la pop. Mun.	Dont 60-74 ans (Insee 2020)	% de la pop. Mun.	Dont 75 ans et + (Insee 2020)	% de la pop. Mun.
Brindas	6 770	6 589	1 478	22,40%	1068	16,20%	410	6,20%
Charbonnières-les-bains	5 461	5 237	1 617	30,90%	974	18,60%	643	12,30%
Courzieu	1 195	1 169	324	27,70%	216	18,5%	108	9,20%
Craponne	12 108	11 453	3 097	27,00%	1 871	16,30%	1 226	10,70%
Grézieu la Varenne	6 211	6 029	1 565	25,9%	951	15,70%	614	10,20%
Marcy l'Etoile	3 710	3 495	901	25,70%	595	17,00%	306	8,70%
Messimy	3 629	3 523	780	22,10%	536	15,20%	244	6,90%
Pollionnay	3 029	2 868	730	25,40%	368	12,80%	362	12,60%
St Genis les Ollières	5 383	5 229	1 281	24,5%	915	17,5%	366	7,00%
Sainte Consorce	2 147	2 065	493	23,80%	333	16,10%	160	7,70%
Thurins	3 196	3 111	650	20,80%	421	13,50%	229	7,30%
Vaugneray	6 209	6 082	1 439	23,70%	839	13,80%	600	9,90%
Yzeron	990	980	206	21,00%	163	16,60%	43	4,40%
TOTAL	60 038	57 830	14 561	25,10%	9 250	15,99%	5 311	9,18%
	plus 1,7% // à 2022		plus 2,46% // à 2022		plus 2% // à 2022		plus 3,2% // à 2022	

I.2 La Gouvernance

Le SIPAG est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à forme syndicale de type Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

A. Le Comité Syndical

Le syndicat est administré par un Comité Syndical (CS) composé comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes dont la population totale est inférieure ou égale à 7500 habitants : Brindas, Charbonnières-les-Bains, Courzieu, Grézieu-la-Varenne, Marcy-L'étoile, Messimy, Pollionnay, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorce, Thurins, Vaugneray, Yzeron.
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes dont la population totale est supérieure à 7500 habitants : Craonne.

Le CS a été installé lors de la séance du 23 juillet 2020 (cf. Délibération 12 2020).

Béatrice DUMORTIER, adjointe à la commune de Vaugneray, a été élue Présidente du SIPAG (cf. Délibération 13 2020).

COMPOSITION du COMITÉ SYNDICAL

2023

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	
PRÉSIDENTE	Béatrice DUMORTIER
VICE- PRÉSIDENTE <i>Actions Collectives</i>	Evelyne MORILLON
VICE- PRÉSIDENTE <i>Schéma Gériatologique, Partenariat et RH</i>	Fabienne TOURAINE
BRINDAS	Bernard BALESTIÉ
CHARBONNIERES LES BAINS	Mathilde LAPRESLE
COURZIEU	Dominique LEFLON
CRAPONNE	Evelyne MORILLON
CRAPONNE	Robert JUTTET
GRÉZIEU LA VARENNE	Fabienne TOURAINE
MARCY L'ÉTOILE	Françoise GUTIERREZ
MESSIMY	Pascale GUERIN
POLLIONNAY	Laetitia JOUSSE
SAINT GENIS LES OLLIERES	Solange PAOLI
SAINTE CONSORCE	Laurence PAGNON
THURINS	Claire DORBEC
VAUGNERAY	Béatrice DUMORTIER
YZERON	Frédérique BARNOUD

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

BRINDAS	Danielle GEREZ
CHARBONNIERES LES BAINS	Catherine GOYON
COURZIEU	Magali ER RAFIQI
CRAPONNE	Marie-Aude CHAPON
CRAPONNE	Natacha PERRIN
GRÉZIEU LA VARENNE	Jean-Marc CHAPPAZ
MARCY L'ÉTOILE	Christine GIRIN
MESSIMY	Michel GAUJAC
POLLIONNAY	Aurélie GUTIERREZ
SAINT GENIS LES OLLIERES	Céline CUCUMEL
SAINTE CONSORCE	Odile BELIER COLLONGE
THURINS	Marion TISSOT
VAUGNERAY	Chantal ROCHE
YZERON	Pierre DURAND

B. Le Bureau

Le Bureau est l'instance à laquelle sont soumises les propositions des commissions. Les membres de ce dernier valide, modifie ou invalide les propositions afin de les soumettre au Comité Syndical.

Il demande également aux commissions de travailler sur des sujets.

Composition du Bureau :

BUREAU 2023	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Bernard BALESTIE	Délégué titulaire – commune de Brindas
Aurélié GUTIERREZ	Déléguée suppléante – commune de Pollionnay
Robert JUTTET	Délégué titulaire – commune de Craponne
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Laurence PAGNON	Délégué titulaire – commune de Sainte Consorce
Solange PAOLI	Délégué titulaire – commune de St Genis-Les-Ollières
Fabienne TOURAINE	Vice-présidente- commune de Grézieu-La-Varenne

C. Les Commissions

Comme le prévoit le règlement intérieur du SIPAG, voici les missions dévolues à chaque commission que le Comité Syndical est libre de créer afin d'étudier les questions qui lui sont soumises¹ :

La commission Finances

- ✓ Élaboration du débat d'orientation budgétaire,
- ✓ Élaboration du budget,
- ✓ Étude des demandes de subvention,
- ✓ Étude des marchés publics,
- ✓ Suivi des contrats de maintenance

La commission Actions Collectives

- ✓ Organisation des actions collectives : ateliers, conférences, formations, SNPA, Olympiades
- ✓ Définition de la répartition des actions à conduire avec chaque commune membre

La Commission Schéma Gérontologique, Partenariat et Ressources Humaines

- ✓ Définition, suivi, mise en œuvre du schéma gérontologique
- ✓ Relation avec les partenaires
- ✓ Définition, mise en œuvre de la politique ressources humaines

¹ Source : Articles L2121-22 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

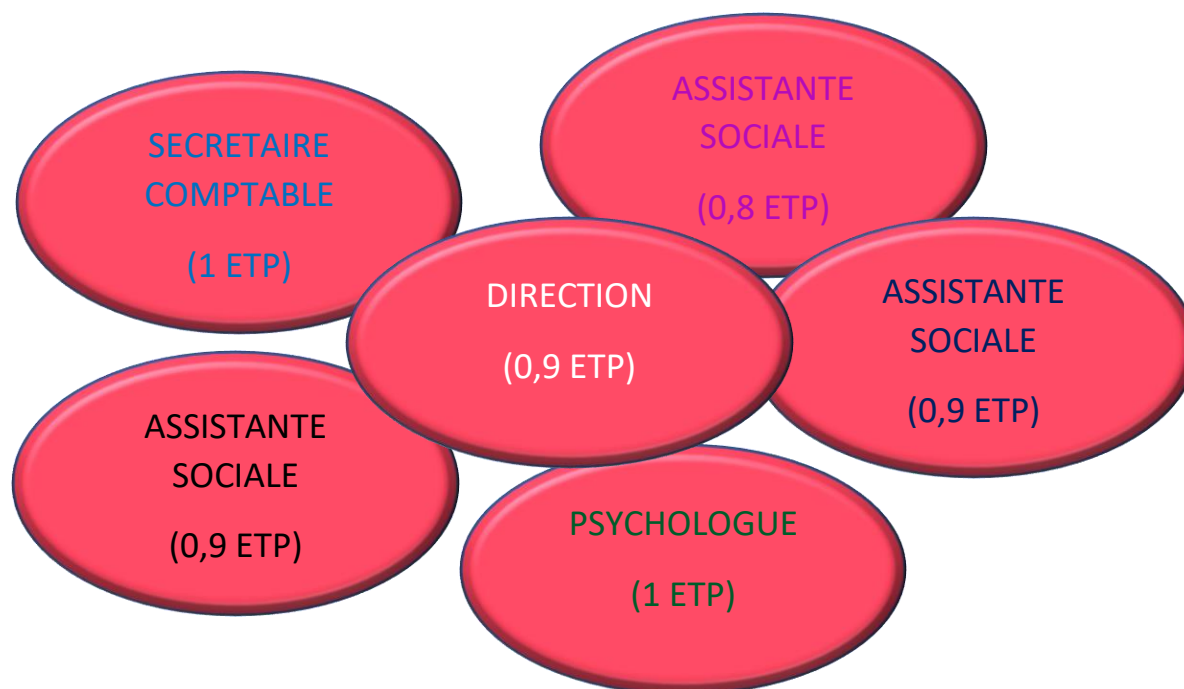
La composition des Commissions :

COMMISSION FINANCES 2023	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Pascale GUERIN	Déléguée – commune de Messimy
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Solange PAOLI	Déléguée – commune de Saint Genis-Les-Ollières
Fabienne TOURAINE	Vice-Présidente commune de Grézieu-La-Varenne

COMMISSION ACTIONS COLLECTIVES 2023	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Bernard BALESTIE	Délégué – commune de Brindas
Odile BELIER COLLONGE	Déléguée suppléante – commune de Sainte Consorce (jusqu'au 25/02/22 suite démission de la commission)
Dominique LEFLON	Déléguée – commune de Courzieu (à compter du 30/06/2022)
Catherine GOYON	Déléguée suppléante – commune de Charbonnières-Les-Bains
Robert JUTTET	Déléguée suppléant – commune de Craponne
Lina MORAZZINI	Vice-présidente – commune de Charbonnières-Les-Bains
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Chantal ROCHE	Déléguée suppléante – commune de Vaugneray

COMMISSION SCHEMA GERONTOLOGIQUE, PARTENARIAT ET RESSOURCES HUMAINES 2023	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Jean-Marc CHAPPAZ	Délégué suppléant – commune de Grézieu-La-Varenne
Marie-Aude CHAPON	Délégué suppléant – commune de Craponne
Danielle GEREZ	Délégué suppléant – commune de Brindas
Catherine GOYON	Délégué suppléant – commune de Charbonnières-Les-Bains
Robert JUTTET	Délégué titulaire – commune de Craponne
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Laurence PAGNON	Délégué titulaire – commune de Sainte Consorce
Solange PAOLI	Délégué titulaire – commune de St Genis les Ollières
Fabienne TOURAINE	Vice-présidente- commune de Grézieu-La-Varenne

I.3 L'Équipe des professionnelles du SIPAG



- Directrice titulaire de la Fonction Publique Territoriale : **Sonia MALLAVAL**
(En poste depuis le 01/03/2021)
- Secrétaire comptable titulaire de la Fonction Publique Territoriale : **Véronique MONNIER**
(En poste depuis 1994)
- Assistante sociale titulaire de la Fonction Publique Territoriale : **Maëlle DELETRAZ**
(En poste depuis 2011)
- Assistante sociale en CDD : **Céline DESROCHES** (en poste depuis 2016)
- Psychologue stagiaire de la Fonction Publique Territoriale depuis le 01/01/2023, suite à la réussite au concours externe de Psychologue de classe normale : **Mélanie POTHIER** (en poste depuis 2014)
- Assistante sociale en CDD du 03/01/23 au 24/03/23 (suite démission) : **Béatrice D'EYSSAUTIER** ; Assistante sociale en CDD depuis le 01/06/2023 : **Julie SASSI-BAYLE**

L'année 2023 a vu le passage du 3^{ème} poste d'assistante sociale, de 0.5 ETP à 0.9 ETP, au regard des besoins croissants d'accompagnements sociaux sur le territoire.

Une nouvelle assistante sociale a été recrutée début janvier après plusieurs mois de vacances sur le poste. Son adaptation au sein de l'équipe a été très rapide, elle a toutefois fait part à plusieurs reprises de ses doutes sur sa capacité à mener ses missions à bien, au regard de sa situation personnelle. Celle-ci a finalement donné sa démission. Immédiatement, un nouveau recrutement a été lancé face à l'impossibilité pour l'équipe d'assumer le volume des missions de l'assistante sociale sur ce poste.

La candidature de Julie SASSI-BAYLE a paru la plus adaptée eu égard au remplacement qu'elle avait déjà effectué au SIPAG en 2018. Son travail avait rendu satisfaction d'une part et d'autre part cette professionnelle connaissait parfaitement les missions du poste. Un CDD d'une année (jusqu'au 04/06/2024) a été signé.

Ainsi, le 2nd semestre 2023 s'est avéré être une période de stabilisation de l'effectif, en accord avec les besoins du service. L'équipe de professionnelle partage le constat d'une stabilité retrouvée et d'un équilibre en matière de répartition du secteur des accompagnements sociaux.

I.4 Les évolutions en matière de Ressources Humaines

L'année 2023 aura vu 2 des agents du SIPAG passer avec succès les concours de la Fonction Publique Territoriale en vue d'une titularisation.

La psychologue a en effet manifesté le souhait de quitter son statut de contractuelle (CDI), encouragée en cela par les élus et la direction.

En outre, l'assistante sociale en poste depuis 7 ans au SIPAG a été encouragée à faire de même après plusieurs tentatives infructueuses pour se présenter à nouveau au concours d'Assistant Socio-éducatif.

En effet, d'un point de vue global le souhait de la Vice-Présidente aux Ressources Humaines (RH) et de la Présidente, soutenues par l'ensemble des élus est de favoriser l'homogénéité des statuts au sein de l'équipe. Cela permet de mener une politique en faveur des agents plus objective et équitable.

Des temps de préparations (oraux blancs menés par la Vice-Présidente aux RH, la Présidente et la Directrice) ont été proposés aux deux professionnelles afin d'optimiser les probabilités d'obtention des concours.

Le travail de préparation de chacune d'entre elle et leur motivation respective se sont vu récompensés par la réussite aux concours.

La stagiairisation a été proposée aux professionnelles précitées après que les démarches administratives utiles aient été menées notamment en matière de droit d'option pour la reprise d'ancienneté.

Ceci a nécessité un travail très conséquent de la secrétaire comptable notamment et en supervision de la directrice afin de suivre la réglementation en lien avec le CDG 69.

Après le suivi d'une formation d'intégration des cadres A et une année de stagiairisation la titularisation de ces 2 agents pourra être envisagée (en lien avec les entretiens professionnels annuels).

Les agents ont également bénéficié dans le cadre de leurs séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), à raison d'une séance tous les 2 mois, des apports de l'animation d'une nouvelle intervenante. Un bilan pourra être dressé à l'issue de l'année (2024/2025) d'APP, en juin 2024.

Dans un domaine plus général, la commission a montré sa détermination à encadrer les pratiques des professionnels du SIPAG dans un souci de protection des agents et de mise à jour réglementaire, par le biais de la réécriture totale du Protocole du Temps de travail.

Ce document cadre était totalement obsolète et ne permettait ni au comité ni aux agents de se repérer correctement quant aux modalités de réalisation des missions quotidiennes et des spécificités des situations individuelles des agents.

Tout au long de l'année, un travail de « va et vient » entre la direction/Présidente/Vice-Présidente et le service d'expertise statutaire ; entre la direction/Présidente/Vice-Présidente et les membres de la commission RH ont été nécessaires. L'objectif fixé étant de présenter, à l'issue du 1^{er} semestre 2024, le nouveau protocole et de le soumettre au vote du comité. Il est établi que le planning des tâches pour valider à terme ce Protocole était respecté au 31/12/2023.

Il est à noter que l'année 2023 a été propice au recueil des observations et propositions des élus, grâce à un séminaire ayant eu lieu le 02 mars. Cette journée, animée par une professionnelle, forte de son expérience en développement de projets, auprès de nombreuses collectivités territoriales, a alterné des moments de réflexion avec des moments de créativité.

La synthèse de ce séminaire débouche sur une proposition de temps de travail afin de déterminer plus précisément et concrètement les projets/actions des années à venir. La mise en place de ces temps n'a pas été possible en 2023. La programmation est reportée à 2024.

Les délégués ont également voté une délibération concernant le choix de leur référent déontologue, chargé de leur apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques.

La proposition du CDG69 a fait l'unanimité et une convention a été signée en ce sens.

II. 2023 - Perspectives de réorganisation de la gestion des activités de prévention et changement de nomenclature comptable

II. 1 Les Activités de Prévention

A. Les constats

Depuis la fin de la crise sanitaire, les activités du SIPAG ont repris pleinement. Le volume des activités de prévention a notablement augmenté avec de nouveaux groupes de Gym Séniors, d'ateliers Remue-Ménages, de Qi-Gong et un nombre de place augmenté de la session annuelle de l'atelier Conduite, Sécurité & Autonomie.

Ainsi le nombre d'inscriptions croissant a demandé une mobilisation accrue de l'agent en charge du secrétariat et de la comptabilité, sur une période très étendue (selon les tâches à accomplir) allant de juin à novembre :

- ✓ Diffusion de la communication
- ✓ Accueil des séniors souhaitant s'inscrire
- ✓ Gestion des inscriptions par envoi postal
- ✓ Enregistrement des inscriptions sur un tableur
- ✓ Enregistrement manuel des chèques ou numéraires, avant dépôt au coffre
- ✓ Création de bordereaux d'envois des chèques ou numéraires sur le compte de dépôt de fond
- ✓ Envoi des chèques et dépôt du numéraires en bureau de Poste
- ✓ Mise en conformité avec le logiciel de comptabilité interne
- ✓ Vérification des états de la régie et de la comptabilité
- ✓ Mise en route des activités/gestion des groupes avec chaque prestataire
- ✓ Suivi des activités

A cette activité uniquement dédiée aux activités de prévention s'ajoutaient également le lancement et la gestion des activités payantes de la Semaine Bleue (septembre à novembre).

Il est à noter que ce même agent devait poursuivre concomitamment l'ensemble de ses missions d'accueil du public, du secrétariat des professionnels, de gestion quotidienne des activités de soutien aux aidants ayant lieu dans les locaux, de la gestion comptable et de l'appui administratif à la direction en matière de Ressources Humaines.

En outre, les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a préconisé un changement dans le système de gestion de la régie de recettes du SIPAG.

En effet, un cumul trop important de chèques était enregistré dans la régie, sur plusieurs mois consécutifs, au détriment de la réglementation en vigueur.

Une réorganisation a nécessairement été pensée entre la Présidente, la Vice-Présidente aux Ressources Humaines, la Directrice et l'agent concernée.

B. Les perspectives

Des choix ont dû être opérés tenant compte de divers éléments : les contraintes tenant à la réglementation en premier lieu, les moyens existants en matière de locaux et de personnel ensuite et enfin l'augmentation du volume des activités payantes.

En lien avec les services de la DGFiP, il a été proposé aux différentes commissions du SIPAG d'étudier l'acquisition d'un outil de communication, un changement de politique de gestion des inscriptions, un changement de planification des inscriptions, un changement d'outil de gestion des inscriptions et de paiements.

- ✓ Étant traitée jusqu'à lors manuellement par mails (Direction et secrétaire comptable), l'acquisition un outil d'e-mailing a été suggérée (plateforme d'envoi de mails à des groupes prédéfinis, automatisés). Outil possiblement utile également pour le suivi des activités (information automatisée quant à l'absence d'un prestataire, au changement d'une salle, etc.)
- ✓ N'étant plus compatible avec un traitement court et efficace des demandes d'inscriptions, il a été proposé de renoncer à la priorisation des premières demandes de nouveaux seniors.
- ✓ Le calendrier des inscriptions s'étirant de juin à septembre inclus, il a été proposé de réduire la période de mi-juin à mi-juillet, précédant la saison.
- ✓ En outre, il a été proposé d'abolir les inscriptions par bulletin papier et d'envisager de les dématérialiser, via une inscription en ligne.
- ✓ De même, si les collectivités sont tenues de proposer, via la régie de recettes, 2 modes de paiements distincts, il a été proposé de supprimer le mode de paiement par chèques au profit d'un paiement par carte bancaire en ligne et de maintenir le paiement numéraire.

Ces propositions visaient un traitement moins chronophage, une optimisation des modes d'inscription et de paiement, un renforcement de la communication et une amélioration du mode d'information en cours d'année, une sécurisation réglementaire.

Les bénéfices secondaires pour les seniors étant de voir traiter leurs demandes d'inscriptions dans l'immédiateté, de sécuriser leurs paiements et de bénéficier d'une meilleure communication.

C. Les veilles

Ces propositions de changements, pour faire suite à l'expérience 2023, nécessitaient d'activer des veilles.

Des veilles réglementaires telles que précitées, en lien avec la DGFiP, une veille sociale/sociétale quant au risque de rupture numérique pour certains seniors, une veille budgétaire quant au coût d'un tel projet, une veille en matière de Ressources Humaines quant aux formations/missions dédiées à ce projet ainsi qu'à la réorganisation sur les postes concernés.

Afin de cadrer le projet et donc de proposer des réponses aux points soulevés au travers de ces veilles, le SIPAG a répertorié des actions concrètes.

Tout d'abord, concernant la veille réglementaire, le SIPAG a sollicité l'accompagnement de la DGFiP sur l'ensemble du projet avec de nombreux échanges, des transmissions de documents pour validation... La principale mesure a été de choisir la plateforme dématérialisée PayFip, en l'incluant au cahier des charges du futur prestataire.

Cette plateforme est un service complémentaire de la DGFIP qui garantit la sécurité des paiements en ligne.

Ensuite, concernant la veille numérique, le cahier des charges inclue la refonte du site avec une meilleure ergonomie pour les seniors afin de faciliter l'usage des inscriptions en ligne. Il s'agit de permettre à un senior novice quant à l'utilisation de l'espace numérique d'arriver sur un environnement simple et intuitif. Il est à noter que le site internet du SIPAG, jusqu'en 2023, n'était pas conçu pour un usage simplifié pour un senior.

En outre, plusieurs phases de communications sont prévues pour permettre aux seniors de comprendre le changement puis d'accéder à ces démarches dématérialisées. La transmission de flyers est prévue au sein des différents ateliers de prévention existants en cette saison 2023/2024. L'inclusion d'un tutoriel dans la plaquette des ateliers de prévention 2024/2025 est envisagée. En parallèle, une communication dématérialisée constante via les communes, le site du SIPAG et le Facebook est prévue.

Puis, les professionnels qui accompagnent habituellement le public autour de l'utilisation des outils numériques sont associés à la démarche. Une rencontre est organisée au printemps 2024 avec les Espaces France Service du territoire, les conseillers numériques des communes et intercommunalités. L'objectif est d'échanger sur ce changement, de prévoir des accompagnements spécifiques, au besoin. L'enjeu est d'orienter de manière pertinente et efficace les seniors vers ces services, pour réaliser leurs inscriptions et procéder aux paiements dématérialisés.

En ce qui concerne le budget de cette réorganisation un cahier des charges (tel qu'expliqué précédemment) a été rédigé afin de répondre aux stricts besoins liés au projet.

Un minimum de 3 devis devra être étudié et faire l'objet d'une étude comparative des prestations et de leurs coûts après un entretien individualisé avec chaque prestataire.

La commission Finances devra se positionner afin de valider l'étude des devis.

Enfin, la direction (en lien avec la Présidente et la Vice-Présidente aux Ressources Humaines) s'assure de la coordination du projet. Elle évalue la réorganisation notamment sur le poste de la secrétaire comptable. Elle s'entretient avec l'agent régulièrement afin de valider chaque étape du changement engagé.

II. 2 De la M14 à la M57

L'année 2023 aura vu un autre changement majeur dans son fonctionnement s'agissant du passage de la nomenclature comptable et budgétaire appelée M14 à la nomenclature M57, obligatoire avant le 01/01/2024.

Ce changement a été progressif au cours de l'année et a demandé, également dans ce domaine, une concertation étroite avec la Conseillère Aux Décideurs Locaux (CDL) de la Délégation Régionale des Finances Publiques (DRFIP).

La conversion de la M14 à la M57 a engagé spécifiquement des modifications ou des créations de nouvelles délibérations, soumises aux votes lors des comités syndicaux, soit 5 au total.

Le travail le plus conséquent, pour permettre ce changement, a été la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) jusqu'alors inexistant au SIPAG.

Ce règlement définit les règles de gestion internes propres Syndicat, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes.

Le RBF ne constitue pas un manuel du logiciel financier ni un guide d'utilisation interne des procédures comptables mais a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des agents du syndicat concernés et des délégués, dans l'exercice de leurs missions respectives.

Dans ce cadre, il convenait de rappeler que les instructions budgétaires et comptables applicables aux EPCI permettent de disposer d'un cadre garant de la sincérité et de la fiabilité des comptes.

Ce document a, autrement dit, pour objet de :

- Décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que la direction et les agents de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Comblent les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP)

Ce changement de nomenclature a également engendré une dépense financière imprévue. Il s'agit de l'apurement du compte 1069, consistant en une opération d'ordre semi-budgétaire pour un montant de 11 186.25 €. Le SIPAG a également eu des frais annexes obligatoires avec le logiciel Finances pour le mettre à jour.

De fait, cette nouvelle nomenclature aura nécessité des nombreuses manipulations sur le logiciel finances, des mises à jour de tableaux budgétaires (transposition) pour la secrétaire comptable sous couvert de la direction, en lien avec le prestataire du logiciel et la CDL. Le temps de travail dédié, par les deux professionnelles précitées, à cette mission, propre à l'année 2023, aura été conséquent.

III. Le Budget

III. 1 Fonctionnement

A. Dépenses de Fonctionnement

Titre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Variation en € CA 2022 et 2023
11	Charges à caract. général	133 229,90	150 314.64	+ 17 084.74
12	Charges de personnel	232 036,89	277 935,95	+ 45 899.06
65	Autres charges gest. cour.	26 588,77	56 215,48	+ 29 626.71
66	Charges financières	1 647,77	490,93	- 1 156.84
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
042	Opérations d'ordre entre sections (dotat. amortis.)	7 436,01	7 832,05	+ 396.04
Total dépenses fonctionnement		400 939.34	492 789,05	+ 91 849.71

- Les charges à caractère général (Chapitre 11) représentent 150 314.64 € des dépenses de fonctionnement de cet exercice comptable, en augmentation de 17 084.74 € par rapport à l'exercice budgétaire 2022. Celles-ci ont moins augmenté entre 2022 et 2023 qu'entre 2021 et 2022. En effet, un effort a été réalisé pour les diminuer. Il est à noter que cela a été possible malgré des effectifs plus importants et malgré une activité dont le volume augmente.
- Les charges de personnel (Chapitre 12) représentent 277 935.95 € des dépenses de fonctionnement de cet exercice comptable, en augmentation de 45 899.06 € par rapport à l'exercice budgétaire 2022 (l'augmentation est également moindre entre 2022 et 2023 qu'entre 2021 et 2022).

L'exercice budgétaire 2023 affiche un résultat de dépenses de fonctionnement de 492 789,05 €, soit une augmentation de 91 849.71 € par rapport à l'exercice budgétaire 2022. Cela s'explique par :

- ✓ Changements d'échelons des agents et augmentation du nombre de points d'indice
- ✓ Versement du Complément de traitement Indiciaire (CTI) à 4 agents, avec rétroactivité depuis avril 2022, pour 3 d'entre eux
- ✓ 3ème poste d'assistante sociale sur 10 mois
- ✓ Versement de la subvention au PHARE de 30 000 € qui ne sera pas renouvelée annuellement
- ✓ En outre, le budget de la Semaine Bleue a dépassé le prévisionnel du fait de la très forte demande d'inscriptions des séniors sur l'un des événements (sortie à la journée)
- ✓ Augmentation du coût des assurances du fait d'une régule de 2022 sur 2023 des cotisations dues pour les agents dépendant de la CNRACL

B. Recettes de Fonctionnement

- Les contributions des 13 communes membres du SIPAG (chapitre 73) représentent

Titre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Variation en € CA 2022 et 2023
013	Atténuations des charges	7 464,74	4 885.58	- 2 579.16
70	Autres charges gest. cour.	24 468.00	32 187.00	+ 7 719.00
73	Impôts et taxes	285 896.00	290 155.00	+ 4 259.00
74	Dotations et participations	84 319.46	117 789.00	+ 33 469.54
75	Autres produits	0	0	0
77	Produits exceptionnels	21.95	20.87	- 1.08
Total recettes fonctionnement		402 170.15	445 037.45	+ 42 867.30

290 155 € des recettes de cet exercice comptable, soit une augmentation de 4259 € par rapport à l'exercice budgétaire 2022.

- Les subventions perçues par le SIPAG (chapitre 74) représentent 117 789 € des recettes de cet exercice comptable, soit une augmentation de 33 469.54 € par rapport à l'exercice budgétaire 2022.

Les subventions versées en 2023 sont les suivantes :

- 50 000 € Métropole (ateliers prévention et soutien aux aidants)
- 7 276 € Département (ateliers prévention)
- 21 193 € Département (soutien aux aidants)
- 6 908 € APICIL
- 5 040 € Fondation de France
- Dotation « Filet Inflation » : 27 372 €

- Les inscriptions aux ateliers de prévention ainsi qu'aux animations de la Semaine Bleue (chapitre 70) représentent 32 187 € des recettes de cet exercice comptable, soit une augmentation de 7 719 € par rapport à l'exercice budgétaire 2022.

L'exercice budgétaire 2023 affiche un résultat de recettes de fonctionnement de 445 037.45 €, soit **une augmentation de 42 867.30 €**, par rapport à l'exercice budgétaire 2022.

Cette augmentation s'explique par l'accroissement des recettes liées aux activités de la Semaine Bleue et aux ateliers. Mais également à davantage de subventions cherchées et obtenues. Enfin, le SIPAG s'est vu verser la dotation au titre du « filet inflation » qui n'était pas attendue.

C. Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement est déficitaire soit - 47 751.60 €€

Évolution du résultat de fonctionnement	2022	2023
MONTANT	+ 1230.81	-47 751.60 €

III.2 INVESTISSEMENT

A. Dépenses d'Investissement

Titre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Variation en € CA 2022 et 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	11 186.25	+ 11 186.25
16	Emprunts et dettes	25 395.23	23 056.71	- 2 338.52
20	Immobilisations incorpor.	0	4 045.20	+ 4 045.20
204	Subven. équi versées	0	0	0
21	Immobi.mat. Bureau	4795.02	9 334.80	+ 4 539.78
23	Immobi. Constructions	0	0	0
27	Autres immob. Financières	0	30 000.00	+ 30 000.00
40	Opér. Ordre entre sections	0	0	0
Total dépenses investissement		30 190.25	77 622.96	+ 47 432.71

- Exceptionnellement et en raison du changement de nomenclature comptable (cf. explications Chap. II.2) une dépense de 11 186.25 € a dû être engagée pour l'apurement du compte 1069.
- Le paiement des échéances d'emprunt 2023 (chapitre 16) représente 23 056.71 € des dépenses d'investissement, soit - 2 338.52 €, par rapport à l'exercice 2022. Il s'agit de la dernière année de remboursement du prêt immobilier (locaux du siège du SIPAG).
- L'achat de matériel de bureau et d'informatique (chapitre 21) représente 9 334.80 € des dépenses d'investissement.

- 2023, est également l'année de versement de la subvention de 30 000€, octroyée à l'AGEPA pour la mise en œuvre du projet PHARE.
- L'exercice budgétaire 2023 affiche un résultat de dépenses d'investissement de 77 622.96 € soit une augmentation de 47 432.71 € par rapport à l'exercice budgétaire 2022. La raison de cette augmentation tient essentiellement au versement de la subvention précitée et à l'opération d'ordre semi-budgétaire en lien avec le passage à la M57.

B. Recettes d'Investissement

Titre	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Variation en € CA 2022 et 2023
10	Dotations, fonds divers	12 006.32	1 389.97	- 10 616.35
13	Sub. D'investissement	0	0	0
040	Opér. D'ordre transferts	7 436.01	7 832.05	+ 396.04
Total recettes investissement		19 442.33	9 222.02	- 10 220.31

III.3 Détermination et Affectation des Résultats 2023

Dans le cadre de la directive comptable M14 qui s'applique au budget principal du SIPAG (jusqu'au 31/12/23), il y a lieu d'affecter les résultats du compte administratif 2023

Après en avoir délibéré, le comité syndical, en date du 25/03/2023 :

➤ A CONSTATÉ

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à **- 47 751.60 €**
- Augmenté de l'excédent cumulé au 31.12.22 de **440 518.68 €**
- Soit un résultat comptable cumulé au 31.12.23 de **392 767.08 €**

Et que :

- Un déficit d'investissement de l'exercice 2023 de **- 68 400.94 €**
- Augmenté de l'excédent cumulé au 31.12.22 de **276 461.70 €**
- Soit un excédent d'investissement consolidé de **208 060.76 €**

- A DÉCIDÉ d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 002, excédents antérieurs reportés, du budget primitif 2024, soit la somme de **392 767.08 €**.

III.4 Analyse et perspectives budgétaires

En recettes de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2023 affiche une augmentation de 10.6 % par rapport à 2022 (contre une augmentation de 1.8% l'année antérieure).

Cela s'explique essentiellement par une augmentation de 33 469.54 € des subventions obtenues (dont le « filet inflation », versé exceptionnellement et uniquement pour l'année 2023) ainsi que par l'accroissement des participations des seniors aux activités de prévention.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et malgré une gestion financière rigoureuse qui a été menée par l'ensemble des acteurs du SIPAG (élus et agents) depuis cinq années, avec des dépenses maîtrisées et des subventions recherchées, le résultat de l'exercice est déficitaire.

En effet, cela s'explique essentiellement par le versement exceptionnel/ponctuel de la subvention au projet innovant « PHARE » de l'AGEPA, d'un montant de 30 000 €. Pour rappel, ce projet a pour objet l'offre de logements conjoints pour seniors ayant à charge un enfant adulte handicapé (non médicalisé).

Le versement obligatoire et non subventionné du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux agents, avec un rappel de plus d'un an, a également grevé, de manière exceptionnelle, les dépenses.

Depuis l'installation du nouveau Comité Syndical en 2020, la volonté perdure de poursuivre les efforts de gestion d'un budget « sain » et équilibré en fonctionnement. De même, la volonté est de pérenniser les actions existantes adaptées et de développer de nouveaux projets, tant en matière d'investissement que de fonctionnement. Ces projets doivent toujours répondre au mieux aux besoins des seniors, sur le territoire du SIPAG.

Pour preuve de la grande vigilance dont fait preuve le Comité en matière budgétaire, il a été décidé de suspendre puis d'abandonner, en 2023, le projet d'achat de nouveaux locaux. Le coût étant trop élevé et non conforme aux recommandations du service des Domaines, il a été prudent de ne pas donner suite à cette transaction d'investissement.

En 2024, afin de répondre à la nécessité d'adapter les locaux à l'activité en développement du SIPAG, une rénovation pourrait être envisagée, pour un coût bien moindre qu'un achat immobilier.

En matière de ressources humaines, le recrutement et la pérennisation d'une assistante sociale sur le 3^{ème} poste demeure un objectif important et entraînera un coût indispensable.

Enfin, la réorganisation des inscriptions aux diverses activités du SIPAG et le traitement de celles-ci amèneront des dépenses utiles à l'amélioration des conditions de gestion de ces missions, au bénéfice des seniors (maintien de la qualité des services rendus malgré l'accroissement des activités).

IV. La Prévention, le Soutien aux Aidants et l'Accompagnement Psycho-Social

IV. La Prévention, le Soutien aux Aidants et l'Accompagnement Psycho-Social

IV.1 La Prévention

La commission « Actions Collectives » orchestre la programmation et l'organisation annuelle des ateliers de prévention en lien avec la commission « Finances » en matière de tarification.

Toutes les communes de la Métropole (Charbonnière-Les-Bains, Craponne, Marcy L'Étoile et St Genis-Les-Ollières) ainsi que les communes du Département (Brindas, Courzieu, Grézieu-La-Varenne, Messimy, Pollionnay, Ste Consorce, Thurins, Vaugneray et Yzeron) sont couvertes par l'activité de prévention du SIPAG.

La prévention, telle que mise en œuvre au sein du SIPAG, a pour objectifs de :

- Repérer les personnes âgées en fragilité/à risque
- Développer une politique de prévention et d'anticipation des risques liés au vieillissement
- Favoriser le maintien à domicile et sa qualité
- Renforcer le lien social au travers d'actions collectives
- Mutualiser au possible les actions de prévention à destination des personnes âgées
- Développer un ancrage territorial pour une action pérenne auprès des retraités
- Accompagner les personnes pour un meilleur accès aux droits

Les moyens d'atteindre ces objectifs sont :

- La mobilisation physique des seniors par l'activité adaptée
- La mobilisation cognitive des seniors par l'activité adaptée
- Le développement d'actions de bien-être et de socialisation

La prévention au SIPAG, recouvre historiquement les ateliers de :

- **Gym Séniors**
- **Qi-Gong**
- **Conduite**
- **Remue-Méninges**

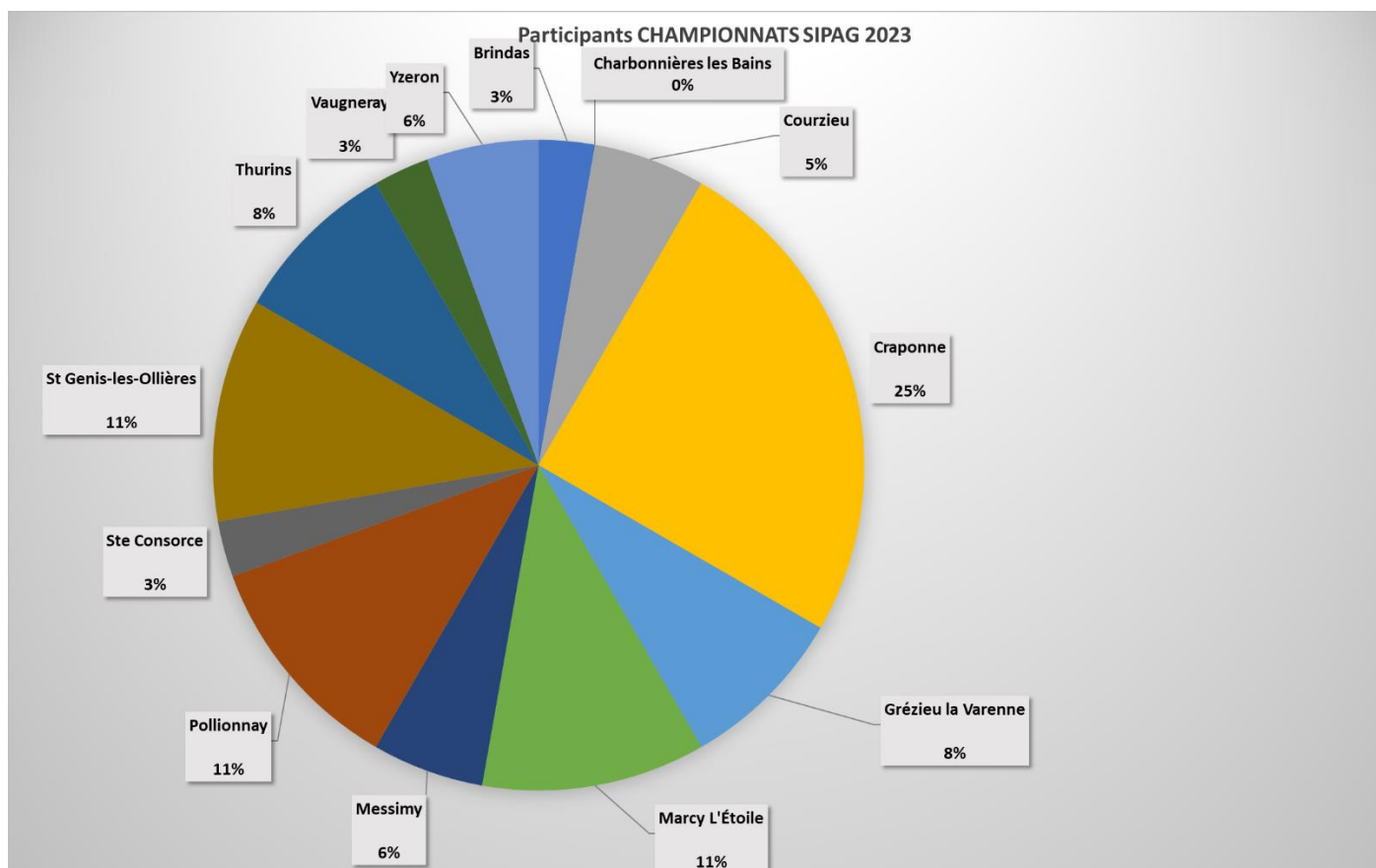
Les ateliers ont lieu à diverses fréquences et sont réparties sur le territoire des 13 communes.

En 2023, l'atelier Cuisine, Santé et Nutrition n'a pas connu le succès escompté au regard du nombre d'inscrits et il a été décidé de l'annuler de la programmation saisonnière 2023/2024.

La prévention se matérialise également par 2 événements annuels :

- **Les Championnats (ex : Olympiades) au Printemps**
- **La Semaine Bleue à l'Automne**

Les Championnats



Les Championnats ont eu lieu sur la commune d'Yzeron, comme en 2022.

Il s'agit d'une journée d'activités ludiques et motrices, animée par le prestataire de la Gym Sénior.

Elle réunit uniquement les séniors des ateliers précités. Les séniors de la commune qui accueille l'évènement sont également invités afin de découvrir la Gym Adaptée.

Un pique-nique est proposé dès la fin de matinée.

Les séniors sont répartis dans des équipes mixtes quant à l'origine communale, en début d'après-midi.

Les équipes tournent sur les différentes activités qui ont lieu en salle ou en extérieur selon les conditions météorologiques.

Un classement des 3 meilleures équipes est réalisé. Celles-ci sont récompensées par une remise des médailles.

Le goûter est ensuite offert par le SIPAG.

Au-delà du temps convivial cela permet de fédérer les séniors des 13 communes et de promouvoir la prévention de la perte d'autonomie, par le biais d'activités adaptées.

En cette année 2023, le nombre total de participants a diminué en comparaison à 2022, avec **36** séniors. En effet, la météo du jour défavorable : « pluies annoncées » ont découragé un certain nombre de séniors.

Toutefois, le bilan qualitatif est positif puisque les témoignages des participants mettent en exergue le bien-être moral procuré par ce temps festif ainsi que le bien-être physique lié à l'activité adaptée, réalisée pendant 2 heures.

La Semaine Bleue

Le programme et la fréquentation de cette Semaine nationale dédiée aux séniors, pour la promotion du « bien-vieillir » en faisant société, ont été les suivants :

- Mardi 03/10/23 – Spectacle à Craponne – **192 participants**
- Mercredi 04/10/23 – Randonnée à Messimy - 2 parcours (5km et 10km) – **98 participants**
- Jeudi 05/10/23 – Sortie à la journée « Gorges de l'Ain et Soieries Bonnet » – **96 participants**
- Vendredi 06/10/23 – Bal à Brindas – **84 participants**

Le nombre de participations total s'est élevé à **328**.

La Gym Séniors

En 2023, la gym représente 16 ateliers d'1 heure par semaine, sur les 13 communes, dont 2 groupes à Grézieu la Varenne et 3 groupes à Craponne, soit **au total 351 séances**.

Chaque année le comité par le biais de la commission « Actions collectives » adapte son programme aux besoins des séniors. Entre 2022 et 2023, il a notamment été décidé de transformer 3 groupes (1 à Craponne, 1 à Grézieu la Varenne et Pollionnay) existants en Gym Sénior « Dynamique » eu égard à la remontée des besoins des séniors.

Le bilan de ces ateliers est le suivant :

Les participants sont satisfaits par l'adaptation des activités à leurs besoins. Ceci est signifiant quant au fait que le SIPAG cible, pour cette année encore, correctement le public bénéficiaire de ses actions de prévention.

En effet, 96% des participants répondant à l'enquête se sont dits "très satisfaits ou satisfaits" des ateliers. Tandis que 88% les ont trouvés "parfaitement adaptés ou adaptés" en termes de rythme, durée, niveau de difficultés. Selon 99% des séniors, l'apport le plus important en matière de prévention est l'amélioration de l'équilibre/prévention des chutes. 98.3% des séniors enquêtés ont recommandé l'atelier (dont 93.1% totalement).

Majoritairement, les participants sont, encore cette année, des femmes. Cette typologie ne répond pas à une volonté du syndicat mais elle reflète une réalité en matière de santé et de mobilité plus importante des femmes lors de l'avancée en âge par rapport aux hommes, d'une part.

D'autre part, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle la gym est davantage pratiquée par des femmes et ce quel que soit l'âge de la vie en France, à ce jour.

Avec l'atelier Gym Séniors, en atteignant de manière très significative les objectifs de maintien des capacités physiques et de maintien de l'équilibre, de lutte contre la sédentarité, d'acquisition de meilleures postures, de reprise ou de maintien de la confiance en soi, l'action permet de garantir une forme de "bonne santé".

Ceci assure le maintien à domicile (diminution du risque de chute) ainsi que les déplacements à l'extérieur mais aussi le recul de la perte de tonus musculaire et l'apparition de symptômes handicapant.

L'autonomie est d'autant plus prolongée que les bienfaits psychiques sont effectifs, qu'ils permettent aux participants d'entretenir un cercle vertueux de bien-être, en poursuivant les ateliers et en se maintenant encore une fois "en bonne santé" au sens large selon la définition de l'OMS incluant une pluralité de facteurs. En effet, la rupture de l'isolement est prégnante quant à l'atteinte des objectifs.

L'attente/besoin évoqué par les seniors, pour la suite des ateliers de Gym douce, est principalement pour certains participants de bénéficier d'une activité physique plus importante et notamment qui ne soit pas assise mais toujours modérée/adaptée.

Le Qi-Gong

En 2023, le Qi-Gong représente 4 ateliers d'1 heure, tous les 15 jours, sur 3 communes dont 2 groupes à Marcy L'Étoile, 1 groupe à Brindas et 1 groupe à Pollionnay soit, **au total 178 séances**.

Avec le Qi-Gong, les participants recherchent au travers de cet atelier davantage de sérénité (diminution du stress, relaxation, méthodes reproductibles au domicile...) et un retour d'énergie (prévention des maladies...). Ces 2 objectifs sont atteints et la vie au sein de chaque groupe permet de rompre l'isolement. Le bien-être psychique est préservé et il permet aux seniors d'envisager un quotidien plus serein à leur domicile et dans la sphère sociale.

Le niveau de satisfaction globale est plus élevé encore qu'en 2021 et 2022 puisque 100% des participants répondant à l'enquête se sont dits "très satisfaits ou satisfaits" des ateliers. 90% des participants ont trouvé les ateliers adaptés, l'animation adaptée ainsi que les conditions pratiques d'exercices. Selon plus de 93% des seniors, l'apport le plus important en matière de prévention a été l'amélioration du bien-être général et en particulier la gestion du stress. Tous les seniors enquêtés ont recommandé l'atelier.

Remue-Méninges

En 2023, Remue-Méninges représente 6 ateliers d'1h30 tous les 15 jours, sur 5 communes dont 2 groupes à Craponne, 1 groupe à Charbonnières-les-Bains, 1 groupe à Grézieu la Varenne, 1 groupe à St Genis les Ollières ; 1 groupe à Yzeron soit **au total 92 séances**.

Avec ces ateliers de stimulation cognitive, la confiance retrouvée dans la sphère sociale et le bien-être procurés permet aux participants de maintenir un niveau d'autonomie élevé alors qu'ils pensaient pour certains, en débutant l'atelier, avoir peut-être un trouble remettant en cause le maintien à domicile notamment. La plupart n'avaient simplement pas les outils/méthodes nécessaires pour stimuler leur/leurs mémoire(s). La psychologue mène également une veille quant aux participants qui présenteraient effectivement des débuts de troubles cognitifs. Cela permet au SIPAG de prévenir la perte d'autonomie en réorientant la personne, en y associant l'entourage et en accompagnant l'évolution de la situation (accompagnement psycho-social, bilan mémoire, etc.).

Le niveau de satisfaction, comme l'année précédente, est très élevé.

95% des participants, répondant à l'enquête, se sont dits "très satisfaits" des ateliers et comme en 2022, 83% les ont trouvés "tout à fait adaptés" en termes de rythme, durée, niveau de difficultés.

Selon 72% des seniors, l'apport le plus important en matière de prévention a été la stimulation cognitive, vécue comme une aide quotidienne.

Tous les seniors enquêtés ont recommandé l'atelier.

Conduite, Sécurité et Autonomie

En 2023, l'atelier conduite propose 2 audits de conduite dont 1 audit en amont des 5 séances théoriques de 2h30 (s'agissant des 4 premières séances) et de 1h30 pour la dernière ainsi qu' 1 audit, à posteriori, ayant valeur de bilan.

Synthèse Quantitative							
		60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et +	Métropole	Département
Femmes	12	2	8	2	0	4	8
Hommes	4	0	2	2	0	3	1
TOTAUX	16	2	10	4	0	7	9

Le niveau de satisfaction des participants, en 2023, est élevé comme les statistiques suivantes le démontrent :

- 100% des personnes ayant répondues se disent satisfaites de l'atelier dans sa globalité (Dont 69% « très satisfaites »)
- 100% se disent satisfaites de la durée et du rythme de l'atelier dont 61.5% « parfaitement satisfaits »
- 69% ont totalement pris conscience de leurs difficultés de conduite et 31% en ont suffisamment pris conscience
- 100% des personnes disent avoir remis à niveau leurs connaissances (dont 85% « parfaitement »)
- 54% des personnes ont repris « parfaitement » confiance en elles et 46% « suffisamment »
- 100% des personnes recommandent l'atelier

Les objectifs de l'atelier ont été atteints en remobilisant des seniors sur la thématique du maintien de l'autonomie via la mobilité et en leur permettant de reprendre confiance en eux.

LES ATELIERS DE PREVENTION – PARTICIPATIONS 2023					
COMMUNES	GYM SENIOR	QI GONG	REMUE MENINGES	CONDUITE	TOTAL
Brindas	14	9	15		38
Charbonnières-les-bains	15	5	7	2	29
Courzieu	14				14
Craponne	48	5	12	4	69
Grézieu la varenne	17	3	14	5	39
Marcy l'Etoile	18	8	5		31
Messimy	12	1	1	2	16
Pollionnay	17	9	1	1	28
Sainte Consorce	17	5	4		26
Saint Genis les Ollières	18	1	7	1	27
Thurins	11	4			15
Vaugneray	11	4		1	16
Yzeron	7		8		15
Total (personnes inscrites)	219	54	74	16	363

Le total des participations 2023 affiche une diminution de **2.9%**, en comparaison avec l'année antérieure. Cela s'explique par l'annulation de l'atelier Cuisine, Santé & Nutrition.

IV.2 Le soutien aux Aidants

A. Définitions du Répit et Services proposés au sein du SIPAG

La société et les pouvoirs publics ont pris conscience, au cours des dernières années, de l'importance de la particularité du statut d'Aidant, de la nécessité de valoriser ce rôle et du besoin de soutenir ce public.

Comme le souligne le rapport Libault : « On ne peut concevoir une action forte en faveur des personnes âgées sans s'engager fermement auprès des proches aidants, dont le rôle est essentiel. L'intervention de la collectivité est nécessaire pour reconnaître et mieux soutenir les aidants. »

La stratégie nationale « Agir pour les Aidants » lancée le 23/10/2019 a prévu l'accroissement et la diversification des solutions de répit pour les proches aidants.

Des plateformes ont été créées permettant aux aidants d'accompagner leur proche dans la durée, de prévenir leur épuisement physique et psychologique, de préserver leur qualité de vie.

En octobre 2019, le SIPAG a vu se développer son service de soutien aux aidants, dans le cadre de son projet parcours coordonné. Les plateformes de répit ne peuvent être portées, pour rappel, par un syndicat intercommunal.

Il convient de définir la notion de répit :

« La notion de répit peut se définir comme la prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d'une personne en perte d'autonomie dans le but de permettre un soulagement de son proche aidant et ainsi éviter un épuisement qui compromettrait aussi bien sa santé que la vie à domicile de la personne aidée ».

L'objectif d'une plateforme de répit ou dans le cas présent pour le SIPAG est de :

« Assurer la prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d'une personne en situation de dépendance dans le but de favoriser le maintien d'une vie sociale et relationnelle du binôme, de concourir à son bien-être psychologique et émotionnel et ainsi de soulager son aidant et d'éviter un épuisement qui compromettrait aussi bien sa santé que le maintien à domicile de la personne malade »².

Les objectifs des actions de soutien aux Aidants du SIPAG sont :

Repérer les proches aidants

- Informer et accompagner les aidants dans leurs démarches
- Aider à mieux comprendre la maladie de leur proche pour pouvoir l'accepter
- Se sentir soutenus, accompagnés et rompre l'isolement
- Valoriser le rôle d'aidant et favoriser sa reconnaissance sociale
- Trouver des temps et des lieux de répit

Le SIPAG propose en corrélation avec les objectifs précités les mêmes services qu'une Plateforme³ à savoir :

- Entretiens individuels, au SIPAG ou à domicile, avec les assistantes sociales et/ou la psychologue
- Un nouveau groupe de parole à destination des proches aidants, nommé « Parole Aidante » : « Comment se préserver, faire attention à sa santé » ? « Quelles aides mobiliser » ? « Comment les troubles cognitifs impactent notre relation affective » ? Ce groupe est constitué de 6 séances de 2 heures réparties sur 3 mois, à l'automne.
- Des temps de répit :
 - Sous forme d'ateliers d'une heure, tous les 15 jours
 - Sous forme de journées répit entre aidants (5 journées/ an)
 - Sous forme de journées répit aidants-aidés (4 journées/an)
 - Sous forme de temps libéré, grâce à l'organisation des Ateliers Mémoire, pour les proches aidés, 2h30 tous les 15 jours
- Accompagnement par les assistantes sociales, pour la mise en place de temps de répit. Par exemple : journée en accueil de jour, hébergement temporaire, en fonction des besoins de l'aidant et de la personne qu'il accompagne

² Source : *Mesure n°1 du Plan Alzheimer 2008-2012*

³ Source : site Internet - <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/a-qui-s-adresser/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit>

Adhésion à la Métropole Aidante

Le SIPAG poursuit les objectifs de la charte « METROPOLE AIDANTE », signée en 2019.

« METROPOLE AIDANTE » est un projet collectif réunissant les acteurs du répit et du soutien aux proches aidants de personnes malades, handicapées ou âgées de la Métropole de Lyon.

Il a pour objectif de proposer une offre coordonnée, structurée et accessible de soutien aux aidants, et de mieux coordonner le travail des acteurs institutionnels, associatifs et privés.

B. Les temps de sensibilisation et groupes de parole

- La Journée Nationale des Aidants du SIPAG a eu lieu, en 2023, en dehors de la Semaine Bleue afin de mettre en exergue cet événement au bénéfice des aidants, le jeudi 19 octobre.

L'animation choisie a été un atelier géant « Je me ressource », l'après-midi, à la salle du Griffon à Vaugneray. Cet atelier était animé par une intervenante expérimentée en matière de gestion de groupe.

25 personnes ont participé, dont 19 femmes et 6 hommes.

Le temps convivial partagé, autour d'un goûter, à l'issue de l'atelier a permis un réel espace de répit pour les aidants.

Le bilan de cet atelier est très positif puisque les aidants se sont dits très satisfaits à 75% et satisfaits à 16%.

84% des participants se sont dits motivés à prendre davantage soin d'eux-mêmes ce qui était l'objectif principal de cet atelier de bien-être.

- L'animation de la rubrique « Entr'Aidants » sur le site internet du SIPAG a cessé suite au bilan dressé en 2022.
- Le groupe de parole (débuté en 2022 - tel que cité au § précédent « Définitions du Répit et Services proposés au sein du SIPAG »), nommé « Parole Aidante » a pour objectifs :
 - Que les participants se reconnaissent en tant qu'aidant
 - Qu'ils soient acteurs de leur situation
 - Qu'ils découvrent et se saisissent de leur capacité de changer des choses

Pour cette 3^{ème} session en 2023, 16 aidants ont bénéficié de ce groupe, dont 14 conjoints et 2 enfants. 7 proches aidés ont été pris en charge, grâce à l'organisation du transport et/ou à l'animation occupationnelle, de Résidom, dans les locaux du SIPAG.

Les thèmes abordés lors des séances ont été les suivants :

- Vivre avec un proche malade
- Quel impact sur mon quotidien ?
- Comprendre les troubles de mémoire
- Mon bien-être, quelles ressources ?

- Prévention et régulation du stress (*intervention prévue d'un médecin gériatre – annulée*)
- Bilan, mon rôle d'aidant, trouver un nouvel équilibre (*intervention d'une socio-esthéticienne*)

Le bilan de ce groupe de parole a fait émerger le souhait de l'ensemble des participants de bénéficier d'une « suite » par le biais d'un nouveau groupe de parole plus « libre ». L'objectif est d'échanger entre aidants, dans un climat de convivialité, tout en ayant, au besoin, l'apport de professionnels dans les domaines du bien-être ou de l'appui à la réflexion/compréhension

➤ Sensibilisation des professionnels des accueils, au repérage et à l'orientation des aidants

A la suite du travail partenarial engagé, en 2019, dans le cadre du Projet Social de Territoire de la Métropole (PST), lui-même inscrit dans le Projet Métropolitain des Solidarités (PMS), une nouvelle action a été coconstruite et animée par le CCAS de Ste Foy les Lyon, Métropole Aidante et le SIPAG.

Cette action s'est matérialisée par une demi-journée de sensibilisation 13 décembre 2023, intitulée : « Sensibilisation au repérage des aidants ».

L'objectif principal de ce temps de sensibilisation était de permettre aux professionnels de mieux repérer des aidants qui ne sont pas dans une demande d'accompagnement pour eux-mêmes, de comprendre les risques inhérents au statut d'aidant, de mieux appréhender le quotidien de ce public et d'être en capacité de réaliser une orientation pertinente de 1^{er} niveau.

14 professionnels issus de diverses structures ont participé : Mairies, Centre sociaux, CPTS, Centre de santé, kinésithérapeute, CCAS.

Ce niveau de participation moins élevé qu'en 2022 vient mettre en lumière la nécessité de prévoir cette action à une fréquence moins élevée et/ou de cibler d'autres territoires.

C. Les temps de répit

Ateliers de répit	Nb séances / an	Nombre de participants différents	Nombre de participations totales
Stretching / Relaxation	18	12	129
Sophrologie	21	10	116
Socio-esthétique	20	15	105
Atelier = temps libéré pour les aidants	Nb séances / an	Nb de participants différents	Nombre de participations
Mémoire Renforcée	72	33	380
Séances de répit à domicile	Nb séances / an	Nb de participants différents	Nombre de participations
Réflexologie	20	6	30
Socio-Esthétique	23	8	23
Socio-Coiffure	10	2	10
TOTAL	184	86	793

LES ATELIERS COLLECTIFS

➤ **Atelier Sophrologie**

Il est animé par une partenaire, indépendante, diplômée, notamment, en sophrologie.

Objectifs de l'atelier :

- Prendre soin de soi
- Prévenir de la fragilisation psychologique
- Rompre l'isolement, favoriser le lien la confiance et l'entraide
- Partager avec d'autres aidants

➤ **Atelier Socio-esthétique pour les aidants et les post-aidants**

Il est animé par une partenaire, intégrée à la société « Eveil et Sens » diplômée en socio-esthétique.

Objectifs de l'atelier :

- Bénéficier d'un moment de bien-être
- Retrouver des sensations corporelles positives pour soi
- Lâcher prise
- Libérer les émotions, retrouver de la sérénité
- Faire émerger ou retrouver la bienveillance et voir évoluer une complicité au sein des binômes aidants/aidés
- Ecouter et se soutenir mutuellement
- Prendre du temps pour l'un avec l'autre en dehors du quotidien

➤ **Atelier Gym Douce/Relaxation**

Il est animé par une partenaire, indépendante, diplômée en activité adaptée.

Objectifs de l'atelier :

- Prévenir la perte d'autonomie de l'aidant
- Prévenir les chutes
- Diminuer le stress
- Partager avec d'autres aidants un temps de convivialité

➤ **Atelier Mémoire Renforcée**

L'atelier Mémoire Renforcée animé par la psychologue du SIPAG, est réalisé au bénéfice des aidés atteints de troubles cognitifs. Il existe, également, le même atelier animé par une prestataire affiliée à France Alzheimer. L'association finance intégralement l'atelier. Au-delà d'un objectif de mobilisation de la mémoire, il s'agit d'un temps libéré pour l'aidant.

En septembre 2023, un 4^{ème} groupe de Mémoire Renforcée, animé par l'intervenante précitée, a été mis en place afin de répondre aux besoins croissants d'accompagnements des aidés.

Objectifs de l'atelier :

- Offrir un temps de répit pour le conjoint qui bénéficie ainsi d'un temps pour lui afin de favoriser le repos, la poursuite d'activités sociales et la préservation de sa santé
- Trouver, pour l'aidé, un cadre apaisant, socialisant, valorisant par le biais d'activités cognitives stimulantes
- Permettre une continuité vers une entrée en accueil de jour

Le transport, en taxi, est organisé et pris en charge par le SIPAG.

LES JOURNÉES DE RÉPIT

Il est à noter que l'équipe des professionnels a à cœur de promouvoir le patrimoine et la culture local lors des journées répit. Les animations sont donc choisies au travers de ce prisme.

➤ **Les journées de répit pour les aidants**

En 2023, 5 journées de répit ont eu lieu au profit des aidants. Elles incluent systématiquement un repas partagé avec les professionnels du SIPAG. Chaque participant apporte un élément du repas.

- La 1^{ère} journée, le 23/02/2023, a été dédiée à la visite du Musée Antoine Brun à Ste Consorce. 8 aidants ont participé aucune prise en charge d'un proche aidé n'a été nécessaire.
- La 2^{ème} journée, le 04/05/2023, a été consacrée à une balade autour du thème de la conscience des impacts écologiques, animée par l'association Naturama, le long de l'Yzeron à Craponne. 9 aidants ont participé et une prise en charge d'un proche aidé a été organisée.
- La 3^{ème} journée, le 29/06/2023, s'est déroulée à Yzeron avec le « traditionnel » pique-nique partagé. 11 aidants étaient présents et aucune prise en charge d'un proche aidé n'a été nécessaire.
- La 4^{ème} journée, le 21/09/2023, a été animée par l'Araire dans le cadre de la visite de la Maison des Expositions à Yzeron, suivie d'une balade aux abords de l'aqueduc du Gier à Mornant. 6 aidants ont participé et aucune prise en charge d'un proche aidé n'a été nécessaire.

- La 5^{ème} journée, le 14/12/23, a été animée en matinée par une socio-coiffeuse. L'après-midi les professionnelles du SIPAG ont animé un atelier de loisirs-créatifs autour des « couronnes de Noël et décorations de table ». 11 aidants ont participé et aucune prise en charge d'un proche aidé n'a été nécessaire.

Ces 5 journées ont nécessité la prise en charge d'un aidé, en partenariat avec l'accueil de jour de l'établissement Jean Villard.

➤ **Les journées de répit pour les binômes aidants et aidés**

En 2023, 3 journées de répit en binômes (époux/conjoints/parents-enfants) ont eu lieu. Elles incluent systématiquement un repas partagé avec les professionnels du SIPAG. Chaque binôme apporte un élément du repas.

- La 1^{ère} journée, le 23/05/2023, a été consacrée à une balade aux aqueducs de Beaunant guidée par l'Araire. 2 couples ont participé soit 4 personnes.
- La 2^{ème} journée, le 11/07/2023, a été dédiée à une animation, par Naturama, de loisirs-créatifs via la technique de cyanotypie. 3 couples ont participé soit 6 personnes.
- La 3^{ème} journée, le 26/09/2023, s'est déroulée à au musée de la Blanchisserie à Grézieu la Varenne. 3 couples ont participé soit 6 personnes.

LE RÉPIT À DOMICILE

➤ **La Réflexologie à domicile**

Les objectifs de l'atelier :

- Renforcer la vitalité des personnes âgées aidées
- Redonner de l'énergie aux proches aidants épuisés
- Agir sur des symptômes douloureux
- Rendre les binômes acteurs de leur bien vieillir

4 couples ont pu bénéficier de cet atelier, à raison de 5 séances de 2h (soit une heure pour l'aidé et une heure pour l'aidant) incluant 2 temps de bilans préalables et à postériori.

➤ **La Socio-esthétique à domicile**

Les objectifs de l'atelier :

- Recommencer à prendre soin de soi
- Retrouver un rapport conscient et positif à son corps/son image
- Favoriser le lâcher prise
- Réduire les tensions/le stress

8 aidants ont pu bénéficier de cet atelier, à raison de 4 séances* de 1 heure à 1 heure 30, incluant 2 temps de bilans préalables et à postériori (si la session est complète).

➤ **La Socio-coiffure à domicile**

- Bénéficier de soins capillaires adaptés
- Retrouver l'estime de soi
- S'accorder un temps de bien-être
- Rompre l'isolement

2 aidants ont pu bénéficier de cet atelier. Les sessions ont été différentes (type de séances) et adaptées en fonction des besoins des séniors.

Les aidants ont apprécié que ces temps soient proposés à domicile.

Ils n'auraient pas forcément fait appel à cette profession si cela n'avait pas été proposé sans coût par le SIPAG.

Ces ateliers sont des temps de détente et de relaxation.

Certains aidants ont apprécié également les conseils que la professionnelle a pu leur apporter.

Comme lors de la session précédente, plusieurs aidants ont exprimé une diminution de certaines douleur/symptômes.

A l'issue de cette année entière d'orientations vers des sessions de répit à domicile, il semble que la socio-coiffure est le médiateur le moins plébiscité/répondant à moins de besoins.

IV.3 L'Accompagnement Psycho-Social

Il convient de définir les objectifs de l'accompagnement social au SIPAG :

- Repérer et identifier les personnes âgées « en situation de fragilité » en lien avec les CCAS et les divers partenaires
- Évaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement
- Proposer un accompagnement social et/ou psychologique s'intégrant dans un projet de vie
- Assurer un suivi afin d'anticiper la dégradation des situations
- Orienter les seniors auprès des structures et dispositifs adaptés
- Accompagner/soutenir les proches
- Prévenir les situations de maltraitance ou les signaler
- Coordonner les actions autour de chaque senior
- Informer et sensibiliser les CCAS et les partenaires au repérage de la fragilité

Cet accompagnement est mené par 4 professionnelles : trois assistantes sociales (AS) et une psychologue, sous l'impulsion de la direction et appuyées dans cette mission par la coordination des accueils, du suivi des demandes et des démarches administratives, liées à l'activité, par la secrétaire/comptable.

L'accompagnement se caractérise soit par une continuité des entretiens et le démarrage d'une veille psycho-sociale soit par des contacts ponctuels.

Lorsqu'un senior débute un suivi au SIPAG, il bénéficie d'un 1^{er} entretien diagnostic avec une assistante sociale. Il peut également s'agir d'un lieu d'écoute en cas de situation complexe concernant des aidants.

L'accompagnement social est territorialisé et chaque AS s'occupe de communes distinctes (équilibre entre les nombres d'accompagnements). Uniquement dans les cas d'absence prolongée d'une des 3 AS, la continuité de service s'organise pour les situations dites « d'urgence ». La charge de travail sur chacun des territoires est incompatible avec le cumul d'un territoire supplémentaire.

REPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE		
Secteur 1 Céline DESROCHES	Secteur 2 Maëlle DELETRAZ	Secteur 3 Julie SASSI-BAYLE
COURZIEU	BRINDAS	GREZIEU LA VARENNE
CRAPONNE	CHARBONNIERES LES BAINS	MARCY L'ETOILE
YZERON	POLLIONNAY	MESSIMY
	STE CONSORCE	ST GENIS LES OLLIERES
	VAUGNERAY	THURINS

DÉPARTEMENT

MÉTROPOLE

L'assistante sociale élabore un plan personnalisé d'accompagnement.

Un accompagnement psychologique peut aussi être proposé, par la psychologue du SIPAG. Une coordination hebdomadaire est organisée entre les professionnelles du SIPAG s'agissant des situations les plus complexes.

L'accompagnement social et/ou psychologique se fait en lien avec les différents acteurs, autour de la situation et avec l'accord de la personne concernée.

L'accompagnement psychologique est spécifique. Il est mené par une professionnelle diplômée notamment dans le domaine des troubles cognitifs. Celle-ci poursuit sa formation tout au long de la carrière afin d'étoffer ses savoirs-faires et apporter une analyse toujours plus pertinente des situations de vie ainsi que des outils d'animation diversifiés (animation d'ateliers collectifs).

Le regard croisé entre assistantes sociales et psychologue est une réelle plus-value pour les seniors et leurs proches. Cela permet une compréhension accrue des difficultés rencontrées et des propositions adaptées.

Au besoin, la psychologue mène un accompagnement psychologique individuel à court terme qui permet tantôt de lever des freins et donc de déverrouiller des blocages psychiques. Le sénior et/ou son proche sont alors en mesure de faire évoluer, rapidement, de manière positive leurs situations.

Tantôt, la psychologue oriente le sénior et/ou ses proches vers une thérapie extérieure à moyen ou long terme dans l'objectif d'être accompagnés dans une démarche d'évolution.

Un dispositif de veille est instauré pour chaque situation. Il s'agit d'un contact avec la personne âgée, la famille et/ou les professionnels par les assistantes sociales tous les 2 à 3 mois (selon les situations). Cela permet de réajuster la prise en charge et d'anticiper l'évolution de la situation

L'accompagnement, mené par les AS et/ou la psychologue, revêt diverses formes :

- Les entretiens au siège
- Les visites à domicile
- Les permanences sociales municipales
- Les échanges par mails
- Les entretiens téléphoniques
- Les lieux d'écoute (binôme AS/Psychologue)
- Les rendez-vous tripartites (binôme partenaire/SIPAG)

Les professionnelles accompagnent les séniors, dans un objectif de maintien de l'autonomie ou d'adaptation du mode de vie au niveau d'autonomie, autour de thématiques diverses :

- Suivi administratif
- Suivi budgétaire
- Isolement social
- Santé
- Logement
- Accès aux droits
- Mobilité
- Institutionnalisation

Focus sur les problématiques de santé :

- Inadaptation du domicile
- Épuisement de l'aidant
- Sorties d'hospitalisation
- Soins infirmiers
- Perte d'autonomie liée à une difficulté de santé physiquement invalidante
- Anxiété
- État dépressif
- Atteintes/troubles cognitifs

Focus sur le Lieu d'écoute :

Le service propose un temps d'écoute, de conseil, de médiation et d'orientation.

Il est destiné aux familles, à l'entourage et aux professionnels intervenants auprès des personnes de plus de 60 ans.

Il est coanimé au sein du SIPAG par une assistante sociale (selon commune) et la psychologue.

Ces professionnels offrent une analyse des situations compliquées, de crise et proposent des orientations adaptées. Le plan d'action découle de ces entretiens en binôme.

Il concerne fréquemment les aidants/aidés.

Lieu d'écoute en chiffres : **41** situations différentes évoquées

Exemples de problématiques abordées :

- Conflits familiaux, conjugaux,
- Incompréhensions face à la maladie (suite annonce diagnostic)
- Levée du déni
- Epuisement de l'aidant
- Addictions
- Nouvelles situations avec problématiques croisées

L'accompagnement psycho-social en chiffres tous publics confondus :

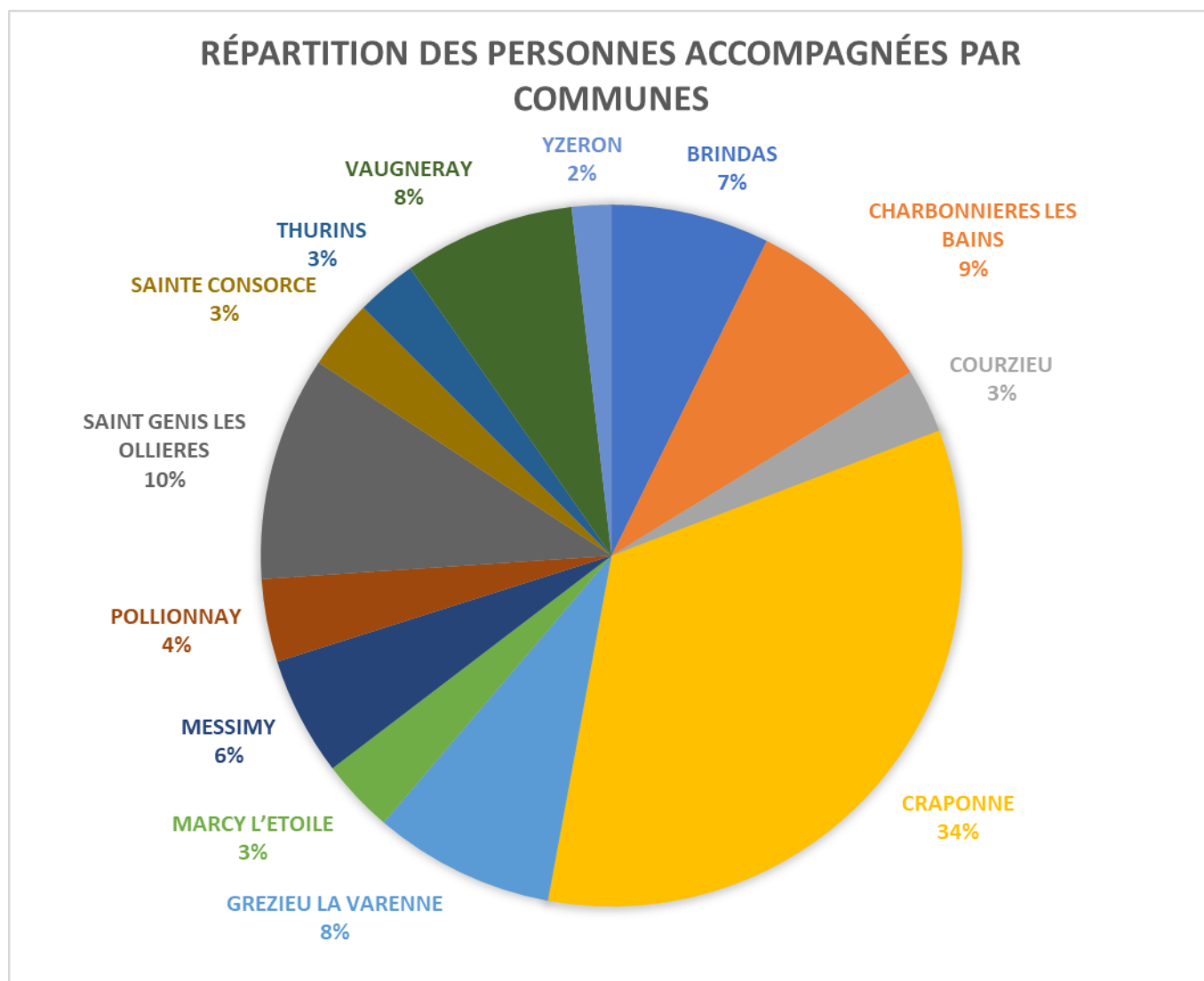
IL EST À NOTER QUE LES PROFESSIONNELLES DU SIPAG PROCÈDENT, À LA DEMANDE DE LA DIRECTION, EN ACCORD AVEC LA PRÉSIDENTE, À L'ARCHIVAGE DES DONNÉES OBSOLÈTES SUR LE LOGICIEL PROFESSIONNEL, DEPUIS 2022. CECI INDUIT DES BIAIS STATISTIQUES PAR RAPPORT AUX STATISTIQUES 2021 ET ANNÉES ANTÉRIEURES.

DE FAIT, LES STATISTIQUES ANNUELLES SONT DE PLUS EN PLUS FIABLES.

- **1 023** dossiers en cours en 2023
- **1 151** personnes accompagnées habitant le territoire du SIPAG
- **12** personnes extérieures aidantes ou aidées d'une pers. habitant le territoire du SIPAG
- **298** nouvelles personnes ayant bénéficié d'au moins 1 contact en 2023
- **12 990 contacts** enregistrés en 2023 soit 13.6 % de plus qu'en 2022 regroupant :
 - 5 153 échanges par mail (+ 14.7%)
 - 5 856 entretiens téléphoniques (+ 19.7%)
 - 630 entretiens au siège (- 3.4%)
 - 392 visites à domicile (+ 95%)
 - 75 sur les permanences sociales municipales (- 44.4%)
 - 41 lieux d'écoute = binôme AS/Psychologue (- 57.7%)
 - 336 courriers (+ 20.4%)
 - 502 réunions de concertation = ensemble des échanges entre professionnelles du SIPAG ou avec des partenaires extérieurs concernant une situation (- 31.3%)
 - 5 entretiens à l'hôpital (nouvelle catégorie en 2023)

Il est à noter que le nombre de personnes accompagnées a quelque peu diminué, toutefois le nombre de contacts a augmenté. Ceci s'explique grâce à 3 facteurs croisés. D'une part, le 3^{ème} poste d'assistante sociale (dont le temps a été augmenté à 0.9ETP) est resté vacant 2 mois. D'autre part, le temps imparti pour chaque situation, au cours de l'année, est plus important, de fait.

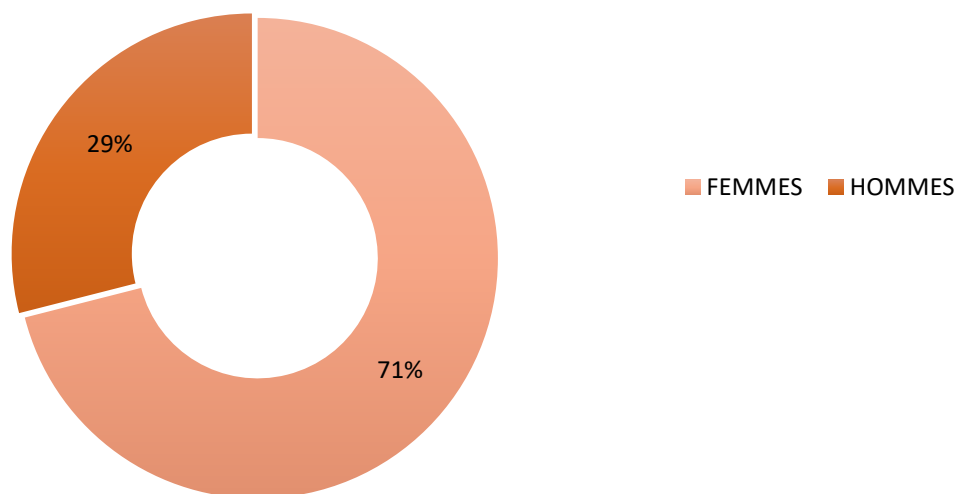
Et enfin, la mise à jour du logiciel professionnel étant réalisé au fil des semaines, il n'y a plus, contrairement aux années antérieures (archivage débuté courant 2022), de situations classées qui s'ajoutent aux statistiques des situations actives.



RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR COMMUNES		
COMMUNES	2023	%
BRINDAS	84	7,3%
CHARBONNIERES LES BAINS	103	8,9%
COURZIEU	34	3,0%
CRAPONNE	388	33,7%
GREZIEU LA VARENNE	96	8,3%
MARCY L'ETOILE	39	3,4%
MESSIMY	63	5,5%
POLLIONNAY	44	3,8%
SAINT GENIS LES OLLIERES	119	10,3%
SAINTE CONSORCE	37	3,2%
THURINS	32	2,8%
VAUGNERAY	91	7,9%
YZERON	21	1,8%
TOTAL	1151	100%

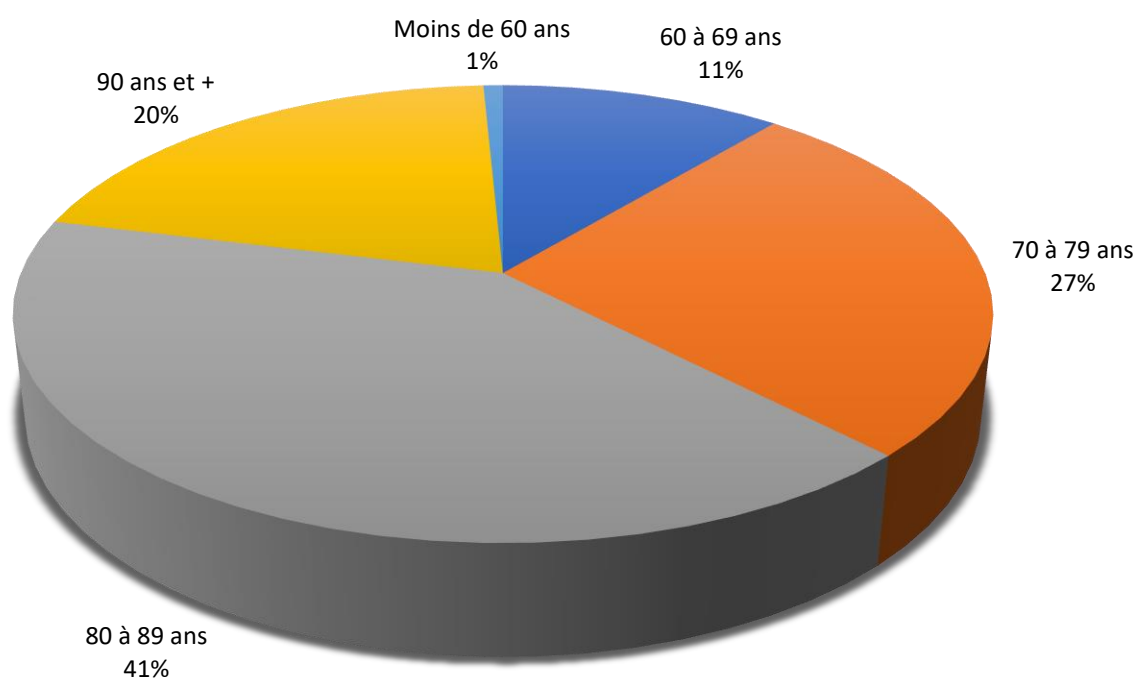
Nous constatons, en 2023, que l'origine des personnes aidées, en référence au découpage territorial - Métropole et Département – est comme en 2022 strictement le même et relativement équilibrée puisque les suivis sur la Métropole représentent 56 % % contre 44 % sur le Département.

Répartition des personnes accompagnées par sexe



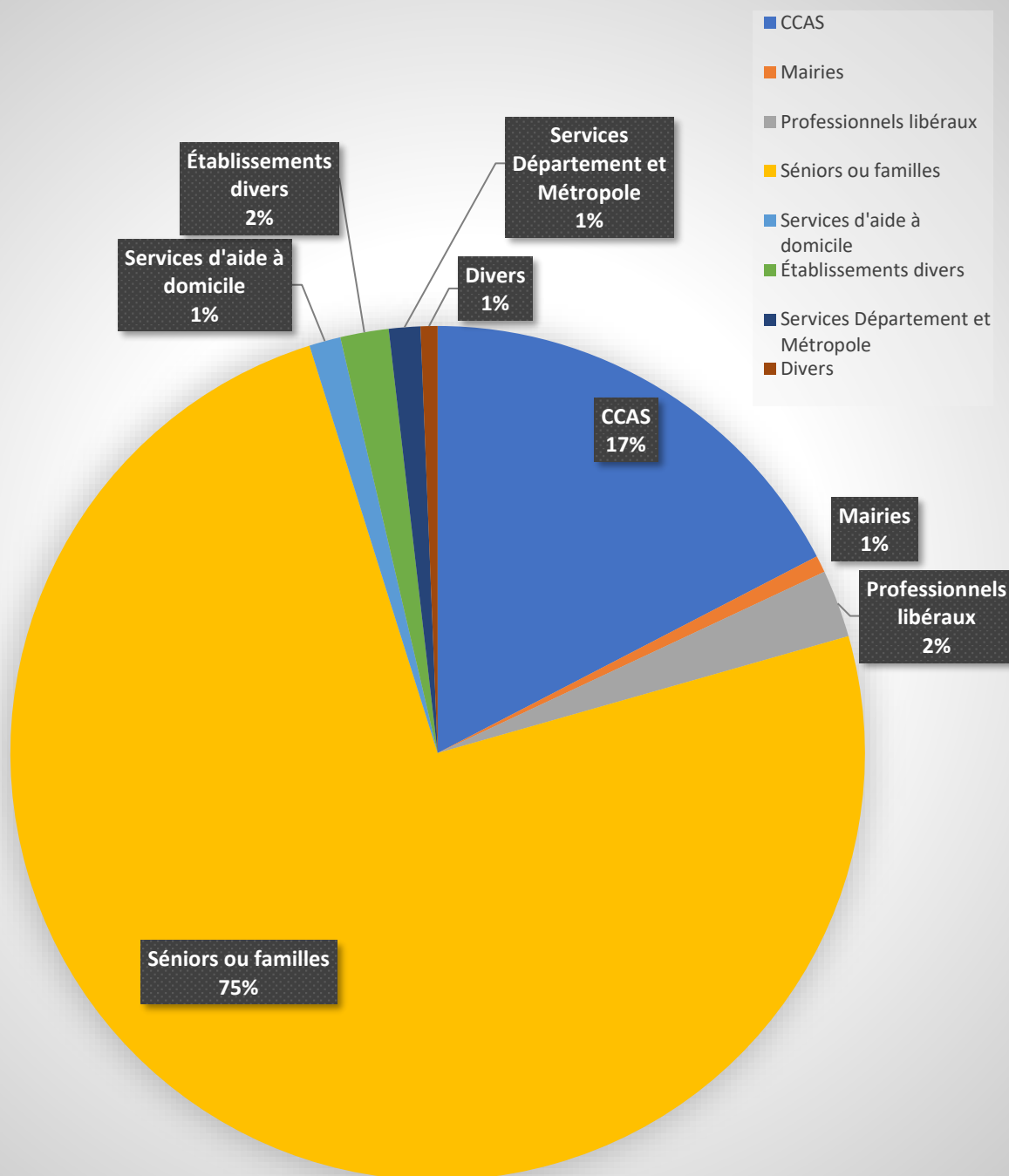
Nous observons une surreprésentation des femmes accompagnées (71%) en comparaison au hommes accompagnés (29%), comme depuis 3 ans, ainsi qu'une stabilité de cette répartition depuis 2022.

Répartition des personnes accompagnées par tranches d'âges



La répartition des accompagnements par tranches d'âge est quasiment similaire à 2022. Au cumul des parts des 2 dernières tranches d'âge, nous voyons que 61% de l'accompagnement est dédié aux séniors de plus de 80 ans et que 38% est dédié aux 60/80 ans. Les personnes de moins de 60 ans sont des enfants aidants.

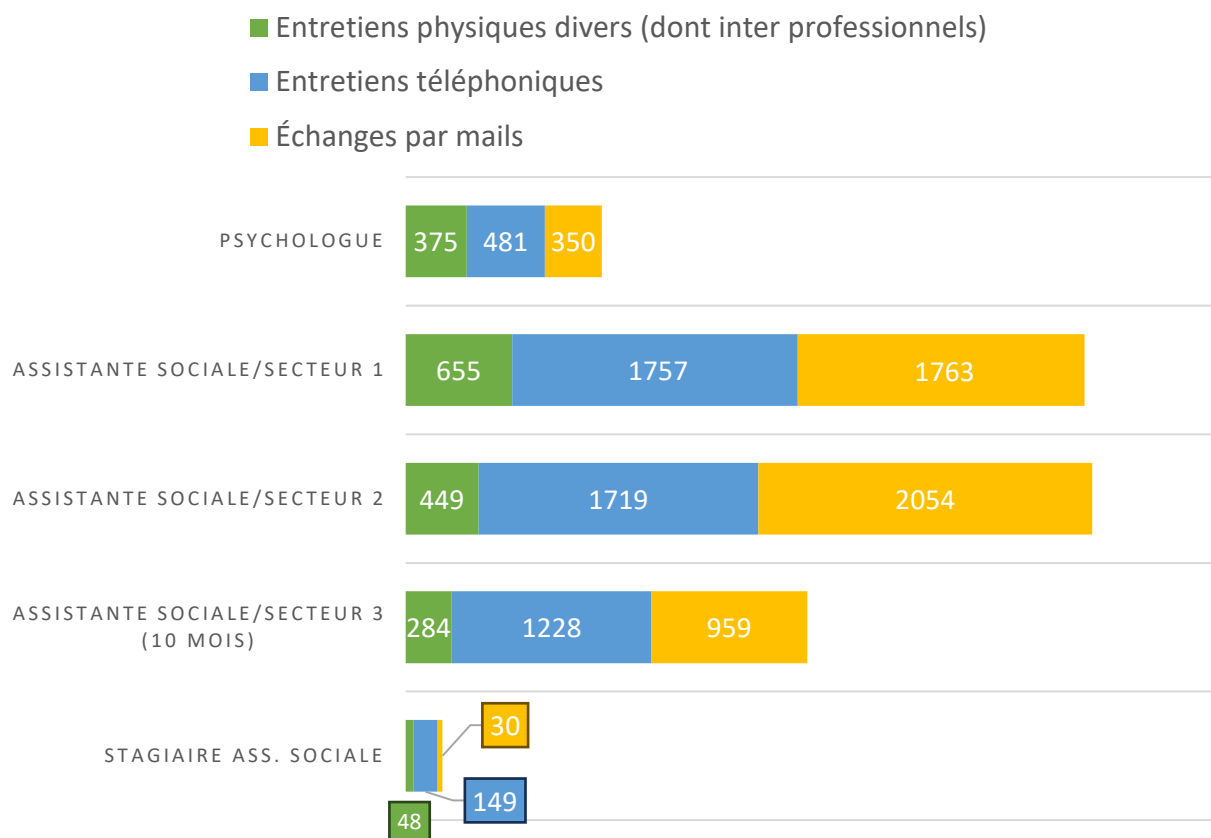
Orientations des demandes d'accompagnements pour l'élaboration d'un dossier



La part des demandes à l'origine des séniors ou de leurs familles, eux-mêmes, pour l'accompagnement à l'instruction d'un dossier (ADPA, Aide sociale, Surendettement, etc.) a diminué de 3 %, en 2023. Elle demeure la catégorie à l'origine des demandes la plus importante.

Les CCAS, dans lesquels siègent les délégués du SIPAG, restent les structures qui orientent le plus souvent les séniors pour une aide aux démarches.

RÉPARTITION DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL PAR TYPES D'ENTRETIENS



Les données 2023, ci-dessus, comparées aux données 2022, montrent que l'activité des assistantes sociales et de la psychologue tend à se stabiliser par le nombre de personnes accompagnées et que le nombre d'entretiens réalisés (tous types confondus) augmente.

Cela est dû bien évidemment aux facteurs précités (« L'accompagnement psycho-social en chiffres tous publics confondus ») et notamment à la présence pour la première fois d'une assistante sociale à 0.9 ETP pendant 10 mois.

Le nombre d'entretiens de tous types a augmenté de **7.7 % en 2023** par rapport à 2022.

Le 3^{ème} poste d'assistante sociale a été pourvu 10 mois (par 2 professionnelles). Il a permis d'une part de répartir la charge de travail sur 3 postes et il a également permis de montrer, sur cette période plus importante, le besoin d'un accompagnement social plus important et de qualité pour un nombre de seniors suivis un peu moins élevé qu'en 2022.

Il est important de continuer de souligner l'appui apporté par les étudiants assistants sociaux qui sont régulièrement accueillis en stage, de 2^{ème} ou 3^{ème} année, au SIPAG, durant 6 mois (sur 2 années civiles). Ces derniers ne remplacent pas les professionnels mais ils ont pour objectifs de stage de devenir autonomes au fil des mois sur des accompagnements.

Le SIPAG et ses Partenaires



Le partenariat se caractérise par des contacts avec des professionnels de différents services, administrations, structures ou dispositifs.

Il peut s'agir d'entretiens inter-individuels entre un professionnel du SIPAG et un tiers au sujet de la situation d'un senior et/ou de son aidant. Il peut également s'agir de temps de concertations entre plusieurs partenaires autour d'une situation ou plusieurs, avec l'accord des seniors et/ou de leurs aidants. Le partenariat se caractérise aussi par des temps de coordination multi-partenariaux (Instances gérontologiques, par exemple).

Le partenariat avec la CPTS des Vallons du Lyonnais se poursuit.

Il a également été prégnant tant avec le Département qu'avec la Métropole, au travers d'actions conjointes telles que des conférences, de rencontres entre équipes de professionnels et d'échanges avec les instances de financements (CFPPA).

Des temps de concertation en équipe, à un rythme hebdomadaire, ont toujours lieu et peuvent être l'occasion de rencontres avec des partenaires à venir.

Les professionnels du SIPAG travaillent, tout au long de l'année, avec des partenaires/prestataires afin de répondre aux besoins de seniors isolés.

Cet enjeu repéré à l'échelle nationale n'épargne pas le territoire du SIPAG.

La question de la mobilisation citoyenne quant à l'accroissement rapide du nombre de seniors arrivant dans « le grand âge » se pose à tous. L'une des réponses existantes (complémentaires aux réponses institutionnelles) est associative ou de réseau, au travers d'actions de bénévolat.

A ce titre, le SIPAG travaille avec les associations ou réseaux locaux pour permettre aux seniors d'en bénéficier.

V. Les Perspectives

Le présent rapport d'activité met principalement en exergue l'organisation, les moyens dévolus et la réalisation d'une année complète d'activités de prévention, de soutien aux aidants et d'accompagnement global des seniors du territoire.

Ceci est matérialisé par l'ajustement du programme des ateliers de prévention et la gestion des prestataires, en lien avec les communes ainsi que par les nouvelles orientations en matière de soutien aux aidants.

Cette mise en œuvre technique repose sur les choix des délégués, quant à une évolution du syndicat, toujours en cours au fil des ans, en corrélation avec les besoins des seniors repérés au plus près, sur les 13 communes du territoire.

Les grandes orientations sont ensuite déclinées par une équipe de professionnels engagée au service des plus vulnérables. Le développement des moyens en matière de ressources humaines permet de réaliser concrètement le plan d'actions qui découle des décisions prises lors des comités syndicaux.

Enfin, le partenariat vient alimenter les projets du SIPAG par l'enrichissement de l'analyse des besoins, l'obtention de subventions et par la co-construction d'actions.

A l'issue de l'année 2023, les perspectives sont multiples et se déclinent sur divers axes :

En matière de réglementation et d'organisation

L'enjeu majeur en 2024 sera la mise en conformité réglementaire, en lien avec la DGFIP, quant à la gestion des recettes des activités payantes du SIPAG, via la régie de recettes unique.

La gestion au format papier des inscriptions et des paiements (plus de 500 à gérer, par un agent d'accueil qui assure également toute la comptabilité) sur la période de juillet à septembre, comprenant les ateliers de prévention et la Semaine Bleue n'est plus possible.

La réorganisation de gestion des activités payantes, décidée par le comité syndical, au cours de l'année 2023, sur proposition des 3 commissions du SIPAG (Actions Collectives, Ressources Humaines et Finances) entraîne d'une part la refonte du site Internet et d'autre part la dématérialisation des paiements.

Cette obligation faite au SIPAG d'évoluer, afin de maintenir son programme d'activités de prévention de la perte d'autonomie, offerte aux seniors des 13 communes, entraîne la responsabilité du syndicat en matière de veille quant à l'accompagnement des seniors, face au risque de décrochage numérique.

Conscients, tant de la nécessité d'évoluer que de la nécessité de soutenir les seniors les moins connectés, les délégués du SIPAG s'engagent, au côté de l'équipe de professionnels, dans la mise en place de rendez-vous individuels et/ou de permanences collectives dédiés à l'accompagnement numérique des seniors, le moment venu.

Les partenaires experts dans le domaine numérique seront associés à cette démarche. Ainsi le maillage du territoire sera le plus complet possible.

Le public senior, dont l'âge se situe au-delà de 80 ans, est repéré comme celui le plus en risque face à la fracture numérique. Cette génération doit bénéficier des aides du SIPAG et de ses partenaires. Toutefois, le « virage » numérique qu'ont pris la plupart des administrations et autres structures publiques, il y a plusieurs années, ne peut pas attendre pour le SIPAG encore une décennie.

Chacun, de sa place, au SIPAG Présidente ; Vice-présidentes ; Délégués ; équipe des professionnels est prêts à mettre en œuvre en 2024 ce changement inégalé jusque-là, pour garantir le même volume d'activités et la même qualité, tout en mettant en place un accompagnement renforcé des seniors qui en auront besoin.

En matière de Ressources Humaines

Dans le domaine des ressources humaines l'objectif est de pérenniser le 3^{ème} poste d'assistant socio-éducatif, à 0.9 ETP. Les besoins d'accompagnements sociaux sont avérés et il n'est pas opportun de diminuer le temps de travail de ce poste.

Le renouvellement de contrat de l'agent en poste serait pertinent, dans la mesure où le recrutement d'un agent titulaire ne s'avérerait pas fructueux.

L'Analyse des Pratiques Professionnelles se poursuivra dans l'objectif affirmé de soutenir les professionnels dans leur quotidien.

La psychologue (anciennement contractuelle) est au 31/12/2023 en période de stage de la fonction publique territoriale – FPT – (qui s'achèvera en 2024). Il conviendra au vu du bilan de l'année de stage (glissante sur 2 années civiles) de décider de l'opportunité d'une titularisation et donc d'un changement de poste au tableau des effectifs. Un second agent (assistante sociale) a réussi le concours de la FPT. Son année de stage débutera en 2024.

La stabilisation de l'équipe des professionnels se poursuit.

Les élus ayant bénéficié d'un séminaire permettant ainsi un temps privilégié d'échanges et de prise de recul sur leur rôle de délégués au sein du Syndicat gagneront à donner suite à cette rencontre. L'objectif sera d'organiser des groupes de travail afin de concrétiser les projets/actions qui ont émergé à l'issue du séminaire. Il conviendra également d'actualiser, dans le contexte de l'année à venir, les pistes de travail pour la fin du mandat.

Dans l'objectif de continuer de rendre un service de qualité aux seniors, l'adaptation des locaux à l'activité du SIPAG sera une action majeure de l'année à venir.

La rénovation pourrait prévoir : la création, au rez-de-chaussée, du 3^{ème} bureau de l'assistante sociale, arrivée en 2023 ; la création d'un espace attente à la place de l'actuelle cuisine qui se trouve dans le passage des seniors, face aux bureaux des assistantes sociales ; l'installation d'une nouvelle cuisine à l'étage pouvant servir tant au personnel qu'aux aidants ; l'insonorisation des bureaux.

En matière de Prévention

La réorganisation des modalités d'inscriptions et de paiements des activités de prévention payantes nécessitera, comme évoqué précédemment, un engagement important dans cette mission de la direction et de la secrétaire comptable ainsi qu'un accompagnement numérique renforcé des seniors, lors de cette transition.

Le contenu et le nombre d'ateliers, au regard du présent bilan, semblent bien adaptés à la demande des seniors ainsi qu'à l'exigence des objectifs de prévention de la perte d'autonomie des financeurs du SIPAG. Il conviendra de proposer à la commission Actions Collectives le maintien du programme 2023.

En matière de soutien aux aidants

La création, précitée, d'une nouvelle cuisine permettra aux professionnels de développer les repas partagés lors des journées répit, de proposer des ateliers ludiques de cuisine, d'envisager de nouvelles actions impliquant l'utilisation de cet espace, dédié aux aidants.

Un programme de reprise des temps de sensibilisation au « repérage des situations fragiles de seniors » à destination des professionnels, sur les communes du territoire, sera proposé en 2024, à raison de 5 communes par an.

Le groupe « Parenthèse Aidante » issu du bilan de la dernière session du groupe « Parole Aidante » verra le jour, à compter de 2024.

La poursuite des ateliers de répit (collectifs et à domicile) est envisagée. L'accroissement et l'adaptation du nombre de journées de répit, au profit des binômes aidants/aidés, seront proposés afin de renforcer l'offre à destination de ce public.

Une Journée Nationale des Aidants « Tout Public », en partenariat avec la MACIF (conformément au programme de partenariat pluriannuel qui avait été annoncé) sera organisée. Le SIPAG fera partie intégrante du comité de pilotage – COPIL – animé et financé par la MACIF. De nombreux partenariats associatifs locaux seront mobilisés. Le format reste à définir par les membres du COPIL, toutefois un forum pourrait s'avérer le type d'évènement adéquat.

En matière de communication

En 2024, l'enjeu de communication sera majeur concernant la dématérialisation des inscriptions aux activités du SIPAG.

La refonte du site Internet viendra répondre au « profil utilisateurs » des seniors avec une ergonomie adaptée, une fluidité de navigation, la création de contenus (et de contenus simplifiés) explicatifs des activités du SIPAG, l'accessibilité à des informations réglementaires, etc.

La veille reste de mise quant à la réduction de la production de supports papiers, en impliquant notre public dans ce mouvement écocitoyen. Depuis 3 ans, les quantités d'impression sont ajustées en fonction des besoins recensés par les communes.

2023 aura encore prouvé que la plus efficace des communications, quant aux actions du SIPAG, reste les relais effectués par les communes auprès des seniors, des professionnels et des partenaires.